

LA

# GAZETTE MÉDICALE DU CENTRE

## REVUE BI-MENSUELLE

*Des Travaux Médicaux et des Intérêts Professionnels  
des Médecins de la Région*

FONDÉE ET PUBLIÉE PAR MM.

**Ed. Chaumier**

*Maladies des Enfants*

**Boureau**

*Bactériologie — Urologie*

**Triaire**

*Accouchements — Gynécologie*

**Lapeyre**

*Chirurgie — Gynécologie opératoire*

**J. Menier**

*Médecine Générale*

COLLABORATION : ANDRÉ — HERMARY — CH. MARTIN — JAGOT — BARTOLI — HOUSSAY — ORRILLARD  
POIX — BAILLET — LERICHE — JABLONSKI — BUFFET-DELMAS — RENOU.



1904

# NEUVIÈME ANNÉE

110.405



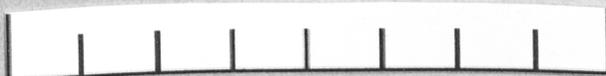
Contenant des Travaux de MM.

L. BARTOLI, BEZARD, R. BOUREAU, F.-EM. BOUTINEAU, BRUCKER, EDMOND CHAUMIER, PAUL DELABOUDINIÈRE,  
L. DUBREUIL-CHAMBARDEL, EMILE FÉLIX, J. L. FAURE, DE GAULEJAC, HELME, FR. HOUSSAY, JABLONSKI,  
JEANNE, HENRI LA BONNE, L. LAPEYRE, HENRI LEMESLE, LÉON LERICHE, LEREDDE, MERLIER, MOISSON-  
NIER, L. PAUTRIER, J. RENAULT, AUG. REVERDIN, P. TRIAIRE.



Rédaction, 11, Boulevard Heurteloup; Administration, 15, Boulevard Béranger

**TOURS**



## LES LETTRES DE GUI PATIN

NOUVELLE ÉDITION COLLATIONNÉE SUR LES MANUSCRITS AUTOGRAPHES, PUBLIÉE AVEC LA RESTAURATION DES TEXTES MUTILÉS OU SUPPRIMÉS, ET AUGMENTÉE DE NOMBREUSES LETTRES INÉDITES, DE NOTES BIOGRAPHIQUES, HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES, ET D'UNE HISTOIRE DE PATIN ET DE SON TEMPS.

Par Paul TRIAIRE

Correspondant de l'Académie de Médecine, Lauréat de l'Institut,

Nous commençons, aujourd'hui, l'insertion dans ce journal de l'œuvre la plus importante qu'ait jamais entreprise la presse médicale, œuvre qui a demandé à son auteur notre érudit collègue, le docteur Triaire, une somme énorme de travail et de patientes recherches. Il s'agit de la publication des lettres complètes de Gui Patin — publication réclamée et attendue depuis si longtemps et qu'avaient préparée avec un soin minutieux deux savants de premier ordre, l'un et l'autre membres de l'Institut : MM. de Montaignon et Tamisey de la Roque. On sait comment l'incendie de la bibliothèque de M. Tamisey de la Roque détruisit en 1895 le manuscrit des lettres réunies et collationnées par MM. Tachereau, Ravenel et Benjamin Guérin et anéantit, en même temps, les nombreuses notes préparées par les deux auteurs.

M. Triaire a eu le courage de recommencer l'œuvre disparue. Il a recherché de nouveau les lettres inédites de Patin dans les collections publiques et privées ; il a fait copier, à grands frais, celles qui sont déposées à la Bibliothèque nationale, au Collège de France et à la Faculté. Il a traduit le gros in-folio de lettres latines adressées pour la plupart par le célèbre Doyen aux savants étrangers, et transcrits par Chereau, et a fait collationner tous ces documents. Il a restauré les textes supprimés ou abominablement mutilés par les premiers éditeurs. Sous l'ancienne monarchie, il n'eût pas été, en effet, prudent de reproduire tous les passages incisifs et mordants des lettres de Patin à son ami Spon. Les éditeurs durent en retrancher beaucoup et s'arrogèrent, en outre, le droit de supprimer les lettres qui leur parurent moins intéressantes que d'autres. Le dernier de tous, Reveillé-Parise, se contenta de copier les textes ainsi mutilés ou retranchés, sans se donner la peine de recourir aux manuscrits.

Longtemps, les Patiniens ont gémi sur les meurtrissures de leur auteur favori. Désormais, ils pourront, grâce à M. Triaire, le lire dans son intégralité.

Ce n'est pas tout : Sainte-Beuve regrettait qu'aucun éditeur ne se soit donné la peine d'annoter les lettres et de faire connaître au public, qui n'est pas forcé de tout savoir, les hommes et les choses dont parle le grand annaliste qu'est Patin. Le nouvel éditeur a comblé les vœux du célèbre critique : il n'a pas reculé devant une tâche de Bénédictin et a consacré de nombreuses notes à la correspondance de Patin. Chaque personnage, chaque fait historique ou scientifique ont leur histoire, et c'est un des grands attraits de son œuvre que de l'avoir éclairée de sa propre érudition et d'avoir accru encore l'intérêt qu'inspire sa lecture.

A partir de cette année, un numéro spécial sera, tous les mois, exclusivement consacré aux lettres de Gui Patin.

La Rédaction.

## LETTRE I

A MONSIEUR BELIN, DOCTEUR MÉDECIN, A TROYES, EN CHAMPAGNE (1).

MONSIEUR,

J'ay bien peur que [vous] ne trouviez étrange qu'un homme à vous inconnu tel que je suis, poussé d'une seule curiosité, ose bien vous adresser ce petit mot de supplication. C'est, monsieur, que depuis six ou sept ans [je] me suis mis à rechercher curieusement des antiquitez de nostre eschole de médecine de Paris, et après en estre venu à bout, un austre désir m'est venu, sçavoir de ramasser toutes les thèses qui ont esté soustenues dans nos dites escholes, desquelles j'en ay fait un nombre de plus de cinq cents, principalement de toutes celles qui depuis vingt ans en ça y ont esté disputées ; mais d'autant que je n'en trouve pas si aisément de celles de vostre temps, comme nous estant plus esloigné, je vous prie, monsieur, fort affectionnement de me faire ceste faveur, que de m'en donner quelques unes de reste si [vous] en avez encor, soit des vostres, soit des austres compagnons de vostre cours, soit de quelque cours au dessus ou au dessous du vostre. M. le Vignon (2), qui m'a donné charge de vous baiser les mains, qui vous a esté compagnon de licence, m'a donné espérance de pouvoir impétrer (3) cela de vous. J'en ay nombre d'anciennes, mais je n'en ay aucune de vostre cours, qui fut en 1593 et 1594 ; mesme, le dit M. le Vignon n'en a aucune. Je vous les demande à tel prix qu'il vous plaira, et m'offre de vous en faire satisfaction à vostre plaisir, soit en argent, soit en livres ou en toute telle austre chose qu'il vous semblera bon de choisir. Si vous me daignez faire cette faveur, vous aiderez beaucoup à contenter la curiosité de l'esprit d'un jeune médecin de Paris, qui en rescompence, vous servira en toute occasion

(1) On a peu de renseignements sur les Belin père et fils auxquels furent adressées les lettres que nous publions dans ce volume. Nous savons seulement qu'ils appartenaient au Collège de médecine de Troyes. On trouve, en effet, dans le tableau chronologique des médecins du Collège de cette ville, à l'époque où écrivait Patin :

1635. Claude Belin, père.

1642. Nicolas Belin, fils.

1646. Sebastien Belin.

D'un autre côté, M. Louis Le Clerc, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, a relevé la mention suivante sur les Belin contemporains de Patin.

1609. Claude I Belin, Docteur en médecine.

1625. Claude II le jeune, époux d'Anne Sorel.

1642. Claude Belin, taxé à 50 livres.

1649. Sebastien Belin.

1654. Nicolas Belin.

Mais, parmi ces Belin quels étaient les correspondants de Patin ? Ce furent, sans nul doute, Claude I<sup>er</sup> Belin, inscrit sur les rôles de contributions de la ville de Troyes en 1609, et Claude II Belin, dit le jeune, époux d'Anne Sorel, inscrit en 1625. On verra dans la suite des lettres que le frère de cette Anne Sorel, médecin de Troyes, était bien le beau-frère du correspondant de Patin.

Le manuscrit de ces lettres est inscrit sous le numéro 9538. (B. N. F. F.)

(2) Le Vignon (Quirinus) ; Bachelier en 1594, Licencié et Docteur en 1606 ; Régent en 1607.

(3) Impétrer, obtenir. On disait : « il a impétre enfin la grace qu'il a tant sollicitée du Roy ». (Furetière.)

où il vous plaira l'employer, et qui sera toujours, monsieur, votre très humble et affectionné serviteur.

GUI PATIN.

*Natif de Beauvais, docteur en médecine à Paris (1).*

De nostre maison de Paris, ce 20 Avril 1630.

Si vous désirez, monsieur, de m'envoyer quelques unes, vous le pourrez faire par le messager de vostre ville, et adresser le petit paquet en la rue des Lavandières (2) près Sainte-Opportune, à Paris, chez vostre serviteur bien humble.

PATIN.

## LETTRE II

A MONSIEUR BELIN LE JEUNE, DOCTEUR EN MÉDECINE,  
DEMEURANT RUE DES FILLES PÉNITENTES, A TROYES,  
EN CHAMPAGNE.

MONSIEUR,

J'ay reçu la vostre dattée du 27 avril qui m'a tant donné de contentement et de resjouissance que j'auroys bien de la peine de vous l'exprimer. Je vous remercie de la peine [que vous] avez prise de me rescrire, et [de] me donner vostre bon avis touchant les thèses que vous avez entre vos mains ; je ne suis pas marry que vous veuillez bien les garder, comme estant des pièces rares et bonnes ; ains au contraire, je vous en loue fort et voudroys avoir le moyen de vous servir en rescompence de l'offre que [vous] daignez bien me faire sans l'avoir mérité, qui est de m'en donner une copie, ce que je ne refuse pas de vous, monsieur, mais plustot le tiens-je à grande faveur et marque d'une grande bienveillance envers moy. Je vous en prie donc fort affectionnement, pourvu que cela ne vous donne aucune incommodité, ny ne cause à vos affaires aucune importunité. Si vous aviez quelqu'un en cette ville entre les mains de quy [vous] voulussiez bien confier le despôt et le dit paquet, je

(1) Il naquit le 31 août 1601 — non à Beauvais — mais au hameau de la Place, commune de Hodenc en Bray, où un monument élevé le 28 août 1898, par la municipalité, sur l'initiative du Docteur Coquerelle, zélé Patinien, évoque sa mémoire.

Ce monument est dû au ciseau du statuaire Leroux. Patin est représenté à la fin de sa vie, d'après le portrait peint par Antoine Masson et donné à la Faculté en 1721, par son petit-fils Gui Erasme Emmanuel Patin.

Sur le piédestal est gravée l'inscription suivante : « *Je suis natif d'Houdan en Bray, fils de bonnes gens que je ne voudrais pas avoir changé contre de plus riches.* »

« *J'ai ceans leurs portraits devant mes yeux ; je me souviens tous les jours de leurs vertus et suis bien aise d'avoir vu l'innocence de leur vie qui était admirable.* » (Lettre de Patin, 5 juin 1663).

(2) Aujourd'hui, la rue des Lavandières Sainte-Opportune. L'église fut démolie en 1797. Tout un côté de la rue est encore intact et on peut supposer, avec Chereau, que la maison habitée alors par Patin pourrait bien être une construction faisant face à la place du Chatelet et qui regardait précisément l'église Sainte-Opportune.

m'offrirais, avant que de les toucher pour les transcrire moy-mesme, de donner si bonne assurance de les rendre dans un brief temps, duquel nous arresterions le dit depositaire et moy, que vous et luy, j'en rendrois contans. Mais, de peur que vous ne croyiez que j'en demande trop, et que je ne voulusse faire comme les Espagnols, auxquels après qu'on a presté quelque chose, voudroient bien la retenir pour toujours et ne la jamais rendre, combien que je m'offre de mettre vingt pistoles contre le dit paquet, je m'offre de perdre en cas que je ne le rende au temps préfix et arrêté ; et à Dieu ne plaise que j'en voulusse fausser ma foi à un honneste homme qui s'offre à m'obliger en un tel cas ; je m'offre, monsieur, à vous remercier et en estre obligé tout le temps de ma vie, si daignez m'en faire participant d'une copie, *quocumque modo volueris istud fieri*. Si vous avez quelqu'un en cette ville à qui vous vouliez bien commettre ledit paquet, avec lequel j'accorderay du temps de les rendre, et duquel je le recevray en l'assurant d'icelles d'une bonne sorte telle qu'il voudra, ou si [vous] voulez bien vous fier à moy-mesme par la main du messager, auquel j'en donneray un recepissé, avec telle assurance que vous et luy désirerez ; ou si vous ne voulez point que les dites thèses sortent de Troyes, il n'y aura qu'à les faire transcrire par quelqu'un de quy l'écriture soit lisible et correcte, la peine duquel je paieray à vostre discrétion ; combien que j'aimeroys mieux en avoir payé trois fois autant, et les avoir transcrites moy-mesme. Neantmoins, monsieur, j'en passeray par où vous voudrez, et de quelque façon que vous le vouliez bien, je m'en tiendray fort obligé à vous, à quoi aviserez s'il vous plaist. J'en ay une de l'année 1551, qu'un nommé Tarlœus Bellovacus a soubstenue sous feu M. Fernel (4). Vous n'avez que faire d'envoyer celle-là si elle est du nombre des vostres ; de toutes les austres je n'en ay pas une. Si [vous] en desirez des miennes, ou austres qui se soient faites depuis trente ans en ça, j'en ay plus de trois cents différentes, lesquelles je garde pour en faire part à mes amys et desquelles je m'offre de vous donner ; j'en sçauray s'il vous plaist vostre volonté, à vostre première commodité.

(4) Il sera fréquemment question de Fernel dans la correspondance de Patin. Pour lui, cet illustre médecin est, en effet, avec Galien « un de des saints », un de ceux qu'il vénère le plus, son maître, son modèle, l'auteur et le savant dont il invoque le plus souvent l'autorité. (Voir entre autres la lettre du 20 mars 1656.)

Ces appréciations de Patin n'ont rien d'exagéré et si, de son temps, Fernel put être considéré comme un des hommes les plus illustres du xv<sup>e</sup> siècle, la critique contemporaine n'a rien à retrancher à ce jugement et l'a pleinement confirmé.

Fernel naquit à Clermont en Beauvoisis, en 1496, de Laurent Fernel, aubergiste en cette ville et de Catherine Belan. Il fit ses études à Paris, au collège de Sainte-Barbe, où plus tard il professa la philosophie pour subvenir aux frais de ses études médicales. Reçu docteur le 20 octobre 1530, il fit au collège de Cornouailles des cours de médecine qui ne tardèrent pas à avoir un grand retentis-

Excusez-moy de tant de peine que je vous donne, ne m'espargnez point en rescompence, si vous me jugez capable de vous servir : j'ay en cette ville deux choses desquelles je me puis vanter, de bons livres et de bons amys qui sont à vostre service. Je vous baise bien humblement les mains, à M. vostre père et à M. Dacier, et suis, monsieur, vostre très humble et affectionné serviteur.

GUI PATIN.

De Paris, ce 1<sup>er</sup> May 1630.

### LETTRE III

A MONSIEUR BELIN LE JEUNE, DOCTEUR EN MÉDECINE,  
RUE DES FILLES PÉNITENTES, A TROYES.

MONSIEUR,

Vous m'avez mis au delà du revanche (1) par la courtoisie que j'ay receue de vous par le moyen de vostre dernière dattée du 8 may, et du paquet de thèses que vous m'avez envoyé. Je vous remercie donc du paquet des vingt deux qu'il vous a pleu de m'envoyer, avec les deux de M. vostre père, lesquelles je vous renvoie toutes. Il y en avoit deux sans datte auxquelles j'ay ajousté l'année, selon que j'ay reconnu devoir estre de nos statuts et memoires de l'eschole, lesquelles j'ai consultay. J'en ay tiré copie de quelques unes et je vous renvoie le tout, avec les trois miennes desquelles j'ay respondu par cy-devant, les deux de M. Guilleméau (2), — il n'en a fait que deux en tout, — qui eut le

sement. Sa réputation de praticien égale à celle de professeur accrut encore sa célébrité. Appelé à la Cour en 1543, pour donner ses soins à Diane de Poitiers, il la guérit d'une affection grave et devint médecin du roi Henri II. On rapporte qu'il guérit aussi Catherine de Médicis d'une stérilité désespérante. A partir de ce moment, Fernel ne quitta guère la Cour et suivit Henri II dans toutes ses campagnes. Il mourut à Paris, rue des Lombards, le 26 avril 1558 et fut inhumé dans l'église Saint-Jacques de la Boucherie.

Fernel a été une des plus belles intelligences et un des plus beaux caractères de la Profession. Son érudition immense, la facilité et l'élégance de sa parole, ses immenses travaux, poursuivis au milieu des camps, la dignité et l'élevation de son caractère en font un des modèles de la médecine.

On lui doit de nombreux travaux dont on trouve l'énumération dans la plupart des ouvrages spéciaux. (Astruc, Bayle, Dezeimeris, Dechambre. Cf. surtout la biographie la plus récente de Fernel : l'excellent ouvrage de M. Figard : *Un grand philosophe au XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris, Alcan, 1903.

(1) C'est-à-dire : « dans l'impossibilité de prendre ma revanche ». Les éditions du XVIII<sup>e</sup> siècle avaient respecté le masculin employé par Patin. Reveillé-Parise, dans l'édition de 1846, crut de son devoir de le corriger et d'écrire « la revanche »...

(2) Charles Guilleméau, né en 1588, mort en 1656, fils du célèbre chirurgien du XVI<sup>e</sup> siècle, Jacques Guilleméau qui fut le disciple d'Amboise Paré — dont il traduisit les œuvres — et le chirurgien de Charles IX et de Henry IV (1550-1612).

Charles Guilleméau se livra d'abord à l'enseignement de l'anatomie

premier lieu de nostre licence (1), et qui est aujourd'huy médecin ordinaire du Roy ; et deux austres, qui ont icy fait assez de bruit, l'une du congrez, et l'austre des qualitez occultes, soubstenues à nos escholes depuis 1609, sans en excepter une ; mais des neuf austres premières années de ce siècle, j'en ay fort peu ; si vous en avez, vous me ferez plaisir de m'en faire part, et en rescompence, je vous en donneray quantité d'austres, que j'ay mesme deux ou trois fois. Je tiendray à faveur ce qu'il vous plaira m'envoyer de Montpellier ; j'en ay bien quelques unes, mais c'est en petit nombre. J'en cherche (2) particulièrement de deux cours qui se sont faits depuis 1604 jusques à 1608, en nostre eschole. Je vous envoie un petit livre qui est le Paranymphe (3) de l'année 1628, qui fut fait à nos escholes par un jeune homme fort sçavant nommé M. Naudé (4) ; j'espère que [vous] ne l'aurez pas désagréable parce-

dans lequel il acquit une certaine réputation. Premier chirurgien, puis médecin du roi Louis XIII, membre du Collège de chirurgie, il tint à l'honneur de recevoir le doctorat en médecine.

Fut doyen de 1634 à 1635 et eut à soutenir en cette qualité les privilèges de la Faculté contre les prétentions de l'Ecole de Montpellier dont Courtaud s'était constitué le champion. (Voir la note du 9 décembre 1645.)

(1) Figurer, le premier sur la liste des candidats admis à la Licence était obtenir « le premier lieu ». C'était un honneur très envié.

(2) Patin a écrit : cherche.

(3) L'acte de Paranymphe était un des plus anciens usages de la Faculté, et en l'an 1416, l'Empereur Sigismond, passant par Paris au retour du Concile de Constance, assistait à une de ces cérémonies.

C'était une sorte de symbole allégorique en vertu duquel les étudiants nouvellement admis à la licence épousaient la Faculté. Chez les Grecs on appelait Περωνυμπος celui qui faisait les honneurs de la cérémonie nuptiale et accompagnait les nouveaux époux à la maison conjugale. Dans la cérémonie de la Faculté, c'était le Doyen qui remplissait le rôle de Περωνυμπος, vis à vis des licenciés. Il représentait la Faculté qui était l'épousée pendant que le licencié représentait l'époux. Celui-ci jurait solennellement dévouement, obéissance et s'engageait à défendre ses intérêts, sa dignité et son honneur.

La religion venait prêter à cette alliance sa solennité et c'est au chancelier de l'Eglise de Paris au milieu d'une assemblée nombreuse que le Doyen rendait compte du mérite des nouveaux médecins. Leurs noms et leur rang de réception étant proclamés, ils recevaient du chancelier, tête nue et à genoux, la licence et faculté de lire, enseigner, interpréter et exercer la médecine « *hic et ubique terrarum* ».

On a souvent plaisanté, depuis Molière, la vieille Faculté sur les privilèges qu'elle s'arrogeait pour ses membres d'exercer la médecine dans l'Univers entier et beaucoup pensent que ce n'était là qu'une simple prétention. C'était un vrai privilège dont elle était justement très fière. Les docteurs de la Faculté avaient, en effet, non seulement le droit d'exercer librement à Paris et en France, mais aussi dans tous les pays, au moins, dans tous ceux où dominait la religion catholique. Ce privilège leur avait été confirmé par une bulle du Pape Nicolas V (23 mars 1460). Par la même bulle il était ordonné qu'ils fussent réputés docteurs des Universités où ils voudraient exercer, et une autre bulle leur reconnaissait la présence sur les docteurs des autres Universités. Cf. Riolan : *Curieuses recherches sur les Escholes en médecine de Paris et de Montpellier*. P. 103, in-8, 1652.

(4) Ce jeune homme, qui devait devenir par la suite un des meilleurs amis de Patin, fut un des littérateurs les plus consciencieux et les plus estimables du XVII<sup>e</sup> siècle.

Né à Paris le 22 février 1600, Naudé étudia quelque temps la médecine. Mais entraîné par son goût pour les lettres, il accepta l'emploi de bibliothécaire auprès du président de Mesmes. Bientôt il abandonna cette situation pour se rendre à Padoue (1626), où il étudia la médecine et où il aurait pris le bonnet de docteur (Bayle). Revenu

qu'il contient, outre les harangues encomiastiqués des licentiaudes, l'antiquité et dignité de nostre Faculté, veu que M. vostre père et vous, y avez tenu lieu autresfois. Je voudrois avoir quelque chose de meilleur et qui approchât davantage de vostre mérite, pour vous envoyer et vous tesmoigner que je suis un homme qui ay du ressentiment des bienfaits que je reçois des honnestes gens comme vous. Je vous prie de présenter mes très humbles recommandations à M. vostre père et M. Dacier, et vous de croire que je suys et seray à jamais, monsieur, vostre très humble et affectionné serviteur et amy.

GUI PATIN.

De Paris, ce 14 May 1630.

Je vous envoie aussy la thèse en laquelle j'ay preysidé pour la première fois, à un nommé M. Joudouyn, qui docteur d'Aix en Provence il y a bien vingt ans, est maintenant docteur en cette ville. Elle est de ma façon, comme mes deux Quodlibétaires (1) mais ma Cardinale (2) est de la façon de M. Guérin mon président.

à Paris, son érudition et son caractère le firent distinguer par le cardinal de Bagny qui en fit son bibliothécaire et l'emmena avec lui à Rome (1631). Là, il publia quelques travaux sur des sujets d'archéologie et s'attacha au cardinal Barberini. Rappelé à Paris par Richelieu (1642), il fut chargé par ce ministre du soin de sa bibliothèque. A sa mort, survenue peu de temps après, Naudé passa au service de Mazarin. C'est là qu'il forma cette bibliothèque fameuse qui ne contenait pas moins de 45,000 volumes. A la mort de Mazarin, il accepta les offres que lui fit Christine de Suède et se rendit à Stockholm; mais le climat l'ayant gravement éprouvé, il rentra en France où il mourut à Abbeville, le 29 juillet 1653.

Naudé a publié de nombreux ouvrages dont Petit-Radel, Nicéron, Moreri, Chaussepie, Chereau ont donné la liste. Le discours du Paranymphe que signale Patin dans sa lettre fut composé en 1628, entre son retour de Padoue et son départ pour Rome. Il n'appartenait cependant pas encore à la Faculté. Ce discours est, selon l'usage, un éloge de la Faculté de Paris: « *De antiquitate et dignitate scholæ medicæ Parisiensis. Parisiis, 1628, in-8°* ». Il en existe une autre édition de Paris 1663, comprise dans les « *Orationes encomiasticæ ad novem iatrogenistas laurea medica donandos.* » Il fut encore réédité à la fin des statuts de la Faculté, imprimés en 1696.

(1) Les Thèses quodlibétaires étaient des thèses roulant sur un sujet quelconque des études médicales. L'argumentation durait de six heures du matin à midi. Pendant les deux premières heures, le candidat était argumenté par tous les bacheliers présents. Pendant les trois heures suivantes, il subissait l'argumentation de neuf docteurs. La première thèse quodlibétaire de Patin, soutenue le 19 décembre 1624, sous la présidence d'Élie Beda, avait pour sujet: La femme ne peut-elle pas se transformer en homme? *Est ne femina in virum mutatio ædovvov?* (Cette thèse fait partie, sous le numéro 660, de la collection de la bibliothèque de la Faculté). Le sujet de la seconde, soutenue le 27 novembre 1625, sous la présidence de François Mallet, était: Est-il nécessaire de pratiquer l'avortement sur une femme en danger? *An prægnanti periculose laborante abortus?*

Les thèses sont antérieures à l'imprimerie. Les plus anciens registres de la Faculté datant de 1395 en font mention et elles sont certainement antérieures à cette époque. On les distribuait manuscrites au doyen et aux examinateurs. D'abord in-folios, elles devinrent in-4° en 1662.

Le mot « thèse » n'a été adopté qu'à partir de 1652.

(2) La thèse Cardinale, instituée par le Cardinal d'Estouteville, en l'honneur de qui elle fut fondée, lors de la réforme de l'Université en 1452, était consacrée à un sujet d'hygiène.

Le sujet de la thèse Cardinale de Patin fut: « Peut-on trouver dans

A MONSIEUR BELIN, DOCTEUR EN MÉDECINE, RUE DES FILLES PÉNITENTES, A TROYES, EN CHAMPAGNE.

MONSIEUR,

La présente sera pour [vous] remercier de vostre bonne affection que vous me tesmoignez si pleinement et pour servir de réponse à vos dernières, à la première desquelles je n'ay qu'à vous dire que j'ay seu de mademoiselle Chartier que, pour le certain, elle a reçu le paquet que vous luy avez envoyé. Je croys aussy que [vous] avez reçu le mien, comme je reconnois par vostre seconde, avec les thèses que vous m'aviez envoyées, de quoy tout je vous remercie bien humblement. J'ai reçu vostre dernière des mains d'un libraire de vostre ville, avec six thèses de Montpellier, l'une desquelles j'ay retenue, qui est celle de Périer, comme vous m'avez mandé; je vous renvoye les cinq autres, et vous en remercie fort; j'en avois déjà quelques unes d'icelles. Pour les thèses de la Faculté de Paris je vous diray que j'ay toutes celles qui ont esté faictes depuis l'an 1610, *inclusivè*, c'est-à-dire depuis vingt ans en ça, et qu'il ne m'en manque pas une d'y celles; j'en ay quantité d'autres qui ont esté soubstenues les dix premières années de ce siècle et aussy des dernières années du siècle passé, tant il y a qu'outre le nombre de toutes celles depuis vingt ans, j'en ay bien encor six vingt imprimées, desquelles la plus ancienne a esté soubstenue sous feu M. J. Fernel; et les autres depuis l'an 1570 jusques à la fin du siècle. Je vous remercie de la peine que vous voulez prendre de vous enquérir de nos vieux docteurs, à M. vostre père et M. Dacier, je n'en suys point en peine. M. Fardeau est mort il y a trois ans, mais je n'ay que faire de ses registres: j'ay une copie des noms et surnoms de tous les licenciés et docteurs, selon qu'ils ont passé par ordre en nostre eschole depuis plus de trois cents ans, avec tout ce qui s'est passé de mémorable dans nostre Faculté. Je connois les vieux et les jeunes et sçais beaucoup de choses de la plupart des défunts. En cas de nécessité, j'en feroys bien une petite histoire; je ne suys qu'en peine de recouvrer de leurs vieilles thèses pour en achever un beau nombre, et puis j'aviseray après à ce que j'en dois faire, selon le dessin que j'en ay eu par cy-devant. Je vous remercie d'y avoir si amplement contribué de vostre part, et vous prie en recompense de ne me point épargner en telle occasion que [vous] me jugerez capable de vous servir. Je vous prie de présenter mes très humbles [baise] mains

l'urine un signe certain de la grossesse» (*Daturne certum graviditatis judicium ex urina?*). Patin fait remarquer que ses deux thèses quodlibétaires avaient été composées par lui, tandis que sa thèse Cardinale était de la façon de son président qui était Denis Guérin. C'était, en effet, l'usage. Cette thèse fut soutenue le 26 mars 1626.

La thèse soutenue par Joudouyn, docteur d'Aix, que présida Patin

et ceux de M. le Vignon, aussy à messieurs Belin vostre père et à M. Dacier, et croire que je suys et seray pour tant de faveurs reçues de vostre courtoisie, monsieur, vostre très humble et affectionné serviteur.

GUI PATIN.

De Paris, ce 24 May 1630.

LETTRE V

A MONSIEUR BELIN, DEMEURANT A TROYES, EN CHAMPAGNE.

MONSIEUR,

J'ay reçu la vostre dattée du 12 du présent mois, par laquelle [vous] me mandez que [vous] m'avez par cy-devant rescript par un particulier avec une thèse de médecine ; mais je n'ay reçu ny l'un, ny l'autre, et vous pryé de vous enquerir de ce particulier ce qu'il en aura fait, n'ayant rien reçu. Quant à ce que [vous] me mandez de la peste, je vous diray qu'en aucun lieu de cette ville, ny mesme des deux hospitaux de peste, il n'y a aucun medecin, pour l'avarice de messieurs de la police, au grand destriment du public, *totumque istud negotium, magno plebeculæ damno, ignaris tonsoribus committitur* ; si bien que nul medecin n'est employé à la peste dans cette ville. Il n'y en a pourtant aucun de nostre compagnie qui puisse dire depuis le mois de juillet n'en avoir veu, trouvé ou découvert presque tous les jours quelqu'un qui en fust atteint, car elle a esté icy fort commune. Je scay bien que pour ma part j'en ay trouvé plus de soixante en divers endroits, lesquels depuis mon rapport ont esté menés aux hospitaux de Saint Louis (1) ou de Saint Marceau (2), ou il en est mort une grande quantité. Mes austres compagnons en font de mesme, et depuis que le mal est avéré, ils n'y retournent plus, non tant pour la peur qu'ils ayent de la gagner (*cùm ipsum contagium, nisi probè et peritè intelligatur, sit merum Arabum et*

fraîchement coiffé de son bonnet doctoral (16 décembre 1627) avait été écrite par lui et avait pour titre : *Utrum μετεωρολογικόν balneum ?* Les bains sont-ils utiles dans l'utéromanie ? Cette thèse lui avait été inspirée par un cas de sa clientèle concernant une belle jeune fille avec laquelle, dit-on, la mère eut bien voulu le marier. (Lettre à Falconet, 16 septembre 1639.)

(1) L'hôpital Saint Louis fondé par un édit royal de 1607, rue du Carême Prenant et de l'hôpital Saint Louis, est l'hôpital actuel de ce nom. Il fut bâti en quatre années d'après les plans de Pierre Villefau, mais ne fut ouvert aux malades qu'en 1619. Sous la Révolution, il prit le nom d'hospice du Nord.

(2) Aujourd'hui disparu. Devait être l'établissement des « *Hospitales Saint-Julien* » situé rue Chauffetard, au faubourg Saint-Marceau.

*pharmacopolarum figmentum et ficta sua cardiaca facilius obrudant*), que [pour la] peur du scandale, et que ces visites que le peuple croit si dangereuses, ne les desorientent. Il y a eu ici depuis Pasques une grande quantité de fièvres malignes, qui ont esté autant de pestes couvertes (1) que l'on n'a point nommées pestes que quand on a veu des bubons ou charbons y survenir, encore qu'elles ne fussent en rien du tout moins contagieuses que la peste, *et ratione causæ que fuit in utroque evidens et eximia putredo et ratione symptomatum, quæ in utroque fuerunt gravissima*. Pour tout antidote, je m'en fie, après la grâsce de Dieu qui assiste toujours ceux qui servent le public, à n'estre ni plethoric, ni cacochyme, ni à faire aucun excez et ne crois non plus à la thériaque (2), mithridate (3), alker-

(1) De pestes cachées, qu'on dissimule. Cf. Furetières et Littré.  
« Et lorsque sous mon nom, il se livre à sa perte,  
Tiendrai-je sous le sien ma fortune COUVERTE » ?

(Corneille.)

(2) La Thériaque était un médicament fameux qui jouit pendant des siècles d'une vogue immense et que longtemps les médecins et le public considérèrent comme une universelle panacée. Son nom provient du mot « Thera » morsure de bête venimeuse que les anciens lui attribuaient le pouvoir de guérir. Dans sa préparation entrait une quantité extraordinaire de substances hétérogènes. On en énumère jusqu'à soixante-quatre, parmi lesquelles, la vipère, les rognons de castor, l'opoponax, le bitume de Judée, la myrrhe, l'encens, la réglisse, le safran, la térébenthine, etc. (Nicolas Houel : *Traité de la Thériaque*, 1573, in-12 ; p. 16). On lit dans l'*Inventaire des joyaux* de Charles V (B. N. Mss. fr. 8536 f<sup>o</sup> 44) : « *Ung petit barillet d'or à messir triache (Thériaque) que le roy fait porter avec lui continuellement, il est ouvré avec osteau, et au milieu aux armes de la Reyne Jeane de Bourgogne et pend à une chayne d'or.* » Mais la popularité de cette drogue célèbre remontait à l'antiquité et les empereurs romains ne dédaignaient pas de procéder à sa préparation. (Laurens Catelan. *Discours et préparation des ingrédients de la Theriaque*, 1614, in-8, p. 3.)

Cette tradition d'apparence solennelle accompagna sa confection pendant longtemps, et nous voyons dans Hazon que le Doyen Dixevoye élu en 1642 présida à la Thériaque qui se fit en grande solennité, en présence de M. de la Reynie, lieutenant général de police (p. 134). La Thériaque guérissait la plupart des maladies, mais était surtout usitée comme antidote.

Elle servait de base à la préparation de l'orviétan, médicament non moins célèbre. Malgré Gui Patin dont le bon sens génial protestait contre l'usage de ces drogues aujourd'hui déconcertantes par leur puérité, la Thériaque conserva son importance thérapeutique jusqu'à la Révolution et on voyait encore à cette époque à l'École de pharmacie deux grandes tonnes de Thériaque pesant chacune 4500 livres et fermées par un cadenas. (Thierry, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris*, T. II, p. 217 Cf. aussi Cabanès, *Bulletin général de Thérapeutique*).

(3) Le Mithridate était un électuaire d'une ancienneté très reculée et qu'on faisait remonter au roi de Pont Mithridate qui l'aurait inventé. Elle se composait d'un grand nombre de substances aromatiques et on lui accordait les mêmes propriétés que la Thériaque. Dans le *Journal d'un Bourgeois de Paris* (1515-1526) on trouve une curieuse application du Mithridate signalée par Larrieu dans son excellente thèse sur Gui Patin (1889). « *Audict an 1519, en juillet, mourut subitement damoyeselle, femme de monsieur La Vernado, l'un des Maistres des Requestes du Roy, et fille de feu général Briçonnet d'Orléans. Donc, elle fut ouverte, et luy fut trouvé un ver en vie sur le cœur qui lui avait percé le cœur, et lors, fut mis sur le cœur du métridal (Mithridate), pour le faire mourir. Mais, il n'en mourut point. Pays, y fut mis du pain trempé en vin, dont incontinent le dict ver mourut. Par quoi, il en suit qu'il est expédient de prendre du pain et du vin au matin, au moins en temps dangereux, de peur de prendre le ver.* »

mès (1), hyacinthe (2), bezoard (3), corne de licorne (4), qu'à des cornes de bœuf, *cum ficta illa remedia, cum suis oculis qualitativibus (quæ revera nullæ sunt) nulla virtute magis polleant quam ægrorum loculos exhauriendi et pharmacopæos ditent. Sed de hac re plura aliàs.* Si vous desirez que je vous en dise davantage sur quelque point particulier, mandez le moy, je suys tout prest, *etiam in promptu. omnium Arabum in hoc casu doctrinam repelere.* Je suys, monsieur, vostre très humble serviteur.

GUI PATIN.

De Paris, ce 18 Octobre 1631.

M. Seguin le jeune (5) vous baise les mains, et vous pry de vous soubvenir des livres que [vous] avez promis d'envoyer icy à moy pour luy estre rendus à M. son oncle. Delivrez les a quelque voiturier qui en ay du soin et qui soit seur ; nous luy donnerons tout contentement pour sa peine.

(1) Alkermès (désignation provenant du mot arabe, *alkermi*). Electuaire très en vogue également et qui comprenait comme les précédents médicaments un grand nombre de substances : le kermès, le santal, la rose de Provins, le cassia lignea, des perles, le corail, l'aloès, la cannelle, la cochenille, l'alun. On les mêlait au sirop de kermès, et on préconisait cette préparation comme tonique du cœur et de l'estomac.

(2) Confection médicamenteuse, qui contenait de l'hyacinthe, du safran, des substances absorbantes et des substances excitantes.

(3) Le Bezoard, du mot arabe, bezahar ou bezahard, contre-poison ou antidote servant à désigner les concrétions animales de certains animaux très usitées alors en médecine.

On distinguait les bezoards orientaux et les bezoards occidentaux. Le Bezoard oriental (lapis bezoardicus), corps brun ou vert arrondi provenait de la dernière poche stomacale de la chèvre sauvage, et probablement aussi de gazelles ou d'antilopes. Dans cette catégorie rentrait le bezoard du porc-épic qui était une concrétion bilieuse et qui jouissait d'une grande célébrité.

Les Bezoards occidentaux étaient moins recherchés et considérés comme étant des produits inférieurs. Ils provenaient du chamois ou de l'izard.

On attribuait à ces concrétions, surtout aux bezoards orientaux, de merveilleuses vertus ; on les portait en amulettes pour se préserver des maladies, on les vantait comme talismans ; on les employait à l'intérieur comme médicaments fortifiants, antiputrides, antispasmodiques, et on les utilisait contre les maladies infectieuses, la peste, la petite vérole, etc.

Ces médicaments atteignaient de grands prix et le bezoard de porc-épic, le plus estimé de tous, fut payé jusqu'à 400 livres en Hollande.

(4) La licorne était un animal fantasmagorique qui n'a existé que dans l'imagination et la crédulité populaire. D'après Ambroise Paré les cornes droites, dont on montrait des échantillons dans les pharmacies de son temps, n'étaient en réalité que des défenses d'un poisson de mer, le rohart (narval) rapportées des mers polaires par les Norvégiens et les Danois et vendues par eux un prix très élevé comme cornes de licornes.

On attribuait à cette substance des propriétés extraordinaires, et elle était préconisée contre le mal caduc, le spasme, la peste, la fièvre, les morsures de chiens enragés, les piqûres de serpents, etc. Bien que l'on fût fixé sur son origine, elle conservait encore sa réputation au siècle dernier, et on la prescrivait couramment comme cordial et comme sudorifique.

(5) C'était Claude Seguin, le neveu de Pierre Seguin que les biographes confondent facilement avec le fils de celui-ci, Michel. Nous verrons, en effet, que ce Michel, en faveur duquel Pierre Seguin résigna sa charge de médecin au Collège Royal mourut de bonne heure. Son père reprit alors son cours, qu'il abandonna de

## ANTHROPOLOGIE PRÉHISTORIQUE

Les Silex du Tertiaire de Thenay et l'Œuvre de l'abbé Bourgeois

Par le D<sup>r</sup> François HOUSSAY

(Suite)

Dans la série de Mahoudeau, il y en a environ une centaine qui ont une surface grenue donnant l'illusion de l'écrasement.

Sauf examen ou comparaison minutieuse on peut voir un broyeur, dans un silex absolument naturel, qui fait partie de ma collection de silex tertiaires.

Pas mal d'autres silex plus ou moins fragmentés ou craquelés (bien que résistants) dont la brisure est due à la longue exondation qui va de l'éocène au début de l'oligocène, et dont les bords écaillés sont souvent écrasés, ce qui les a fait passer pour avoir été retouchés intentionnellement, ont été éliminés, et d'une trentaine de pièces paraissant retouchées, il n'en est resté que sept qui auraient pu donner le change.

1<sup>o</sup>) L'une d'elles munie d'une pointe naturelle peut être considérée comme un perçoir.

2<sup>o</sup>) Une autre est le type du racloir moustérien à dos muni de son cortex et dont le bord tranchant présente des retouches.

3<sup>o</sup>) Le troisième dont le petit éclatement du bord convexe donne l'idée des retouches régulières qu'on trouve chez les grattoirs peut passer pour tel.

4<sup>o</sup>) Une autre par ses fragments allongés et détachés, présente par ses éraillures une vague forme de couteau néolithique.

5<sup>o</sup>) Une cinquième à bords concaves également éclatés, par son type fréquemment rencontré dans les pièces paléolithiques et néolithiques semble être une pièce indiscutable.

6<sup>o</sup> et 7<sup>o</sup>) Puis enfin, deux autres silex à pointes naturelles, retouchés sur les bords, et la pointe même de l'un d'eux donnant une vague idée de pointe du Moustier, retouchée d'un seul côté peut-être un instrument ayant servi à racler ou à entailler.

Ces quelques types pris dans la masse prouvent qu'on peut rencontrer dans les couches argileuses de Thenay des silex de forme industrielle connue, mais qui manquent totalement de ce caractère distinctif, le bulbe de percussion.

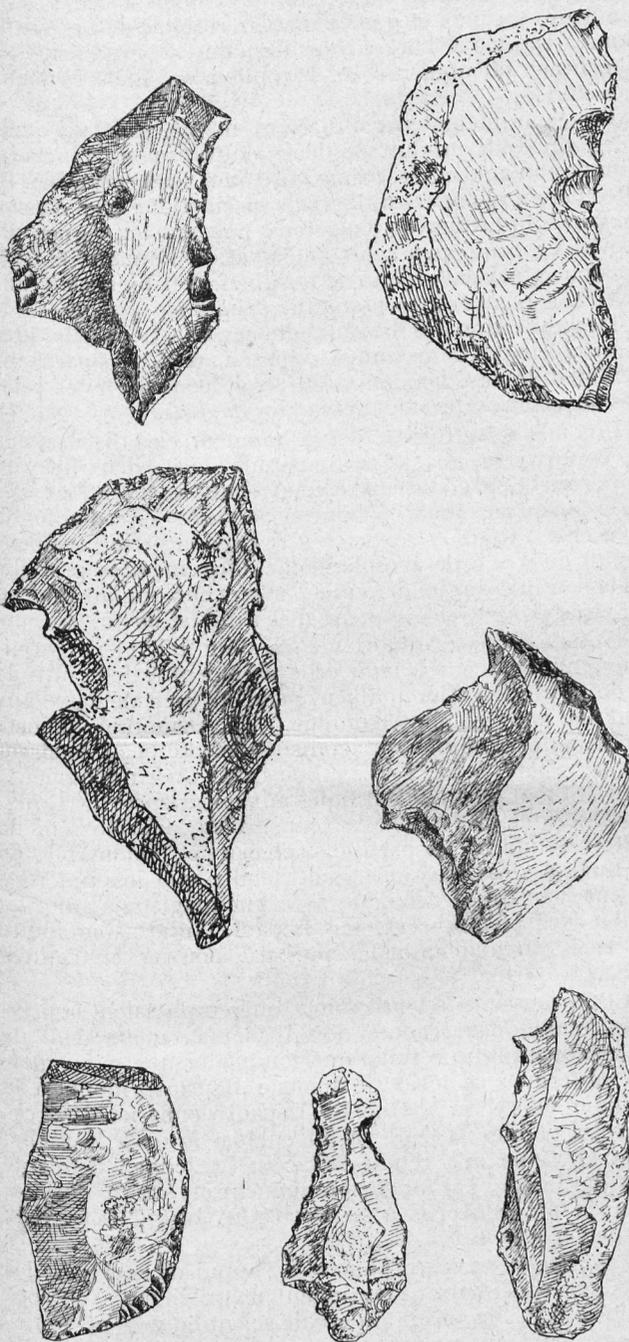
Ce sont d'ailleurs des fragments de silex généralement brisés et analogues à ceux qui se trouvent roulés dans les alluvions fluviatiles et qui, comme Arcellin l'a déjà démontré, peuvent prendre toutes les formes industrielles possibles.

Mais peut-on voir des formes industrielles et systématiques, étant connu l'aspect général, avant d'avoir étudié minutieusement les bords. Ceux-ci sont granuleux, écrasés, comme s'ils avaient été longtemps appuyés et pressés d'une façon continue contre un corps dur. Ils présentent des esquilles concaves tantôt sur un côté, tantôt sur les deux, une série d'éclatements consécutifs et réguliers iden-

nouveau en 1630. Son neveu Claude, celui que Patin appelle Seguin le jeune, lui succéda, devint conseiller du Roy en 1641 et obtint la charge de médecin d'Anne d'Autriche, qu'il acheta à Guillemeau 50 000 livres. Devenu veuf, il vendit à son tour cette charge au prix de 22.000 écus à Cureau de la Chambre, abandonna son professorat et entra dans les ordres. Patin qui ne l'aimait pas raconte, comme on le verra plus loin dans sa correspondance, qu'il n'embrassa la carrière ecclésiastique que par avarice, qu'il obtint une riche abbaye et qu'il comptait parvenir à l'épiscopat.

tiques à ce qu'on trouve sur des pièces authentiquement retouchées

Il y aurait donc eu, d'après la théorie générale de Rutot, une première esquille due à l'usage, et une seconde due à



Silex de Thenay (grandeur naturelle)  
Fouilles Mahoudeau 1900.  
(Collection de l'École d'Anthropologie.)

la remise en état de l'instrument ébréché, comme cela s'est fait avec les outils de fortune. (Le Campignien : Capitan, Salmon, d'Ault du Mesnil).

Cette théorie des outils de fortune paraîtrait logique sans toute autre condition qu'à Thenay où nous savons

que pendant cette si longue période, qui va de l'éocène au début de l'oligocène, les silex de la craie soumis à toutes les altérations physico-chimiques de toutes sortes qui simulent un travail intentionnel et sans remonter aux périodes géologiques, nous pouvons procéder par analogie en observant ce qui se passe sur les plages, dans le lit des rivières ou le long des pentes ravinées, où le processus d'écaillage des bords avec retouches naturelles et façonnement accidentel de toutes les formes similaires des instruments connus se retrouvent journellement.

Enfin, partant de ces observations connues, Capitan a pu réaliser expérimentalement par la simple pression toutes les séries de retouches et surtout par des pressions lentes, progressives, continues, opérer sur un silex dont l'arête vive repose sur un plan bien horizontal de sable fin ou d'argile.

Le silex, possédant encore son eau de cristallisation, perd en peu de temps son tranchant par une série de fines retouches, si longtemps considérées comme la caractéristique du travail intentionnel.

En dernière analyse, la question se résumerait à ceci :

*Les silex de Thenay, qui paraîtraient bien hypothétiquement avoir servi à scier, couper, percer, râcler, piquer et auraient été rejetés inutilisables après quelques retouches ne répondent à aucun type industriel voulu, car « aucun critérium matériel, indiscutable, réellement scientifique ne permet de différencier les éclats de ceux que produisent des causes absolument naturelles. »*

*« ..... et dans l'état actuel de nos connaissances, dit encore Capitan, vouloir reconnaître sur les silex de Thenay la preuve d'un travail intentionnel indiscutable constitue une erreur de méthode, résultant d'une insuffisance d'observations. »*

#### CONTRIBUTION A L'ÉTUDE DE L'IDENTITÉ DE LA VARIOLE ET LA VACCINE

Communication faite à la Société Vaudoise des Sciences Naturelles dans sa séance annuelle du 20 juin 1903

Par Emile FÉLIX,

Directeur technique de l'Institut Vaccinogène suisse de Lausanne.

La variole et la vaccine sont-elles deux maladies différentes, dérivant de deux agents spécifiques étrangers, ou bien n'ont-elles qu'une seule origine ancestrale ?

Il y a plus d'un siècle que cette question est posée, qu'elle est discutée, qu'elle a été analysée sans que les partisans et les adversaires de l'identité de ces deux affections aient trouvé un terrain d'entente. Dans la seconde moitié du siècle dernier, l'étude de ce problème fut si attachante, si passionnante même qu'elle donna lieu à des luttes très vives, à des débats parfois orageux.

Cela se comprend si l'on songe que, outre que ce problème offre un attrait scientifique des plus captivants, il comporte en soi un résultat pratique dont l'importance est incontestable.

En effet, la vaccination antivariolique, instituée et mise en pratique par Jenner, consiste, comme on sait, à inoculer à l'homme le virus puisé dans les pustules de cow-pox, longtemps appelé spontané. Or, le cow-pox, autrement dit variole de la vache, est une affection qui, par ses apparitions intermittentes et de plus en plus rares, constitue une source très aléatoire de l'agent préventif de la variole; aussi bien est-ce en prévision de l'impossibilité dans laquelle il pouvait se trouver, par manque de cas de cow-pox, de poursuivre ses inoculations que l'immortel

inventeur de cette prophylaxie entreprit d'en perpétuer la culture sur l'organisme humain et créa, de ce fait, la méthode de la vaccination de bras à bras, dite jennérienne.

On sait également que, indépendamment des critiques aussi sérieuses que fondées auxquelles cette pratique donna lieu, on lui reprocha de ne pas mettre le précieux virus à l'abri d'une dégénérescence progressive et fort à craindre, si des cas de cow-pox ne se déclaraient pas au moment opportun pour le renouveler. Ce furent donc ces diverses causes qui, jointes à l'insuffisance toujours plus évidente de la matière inoculable que l'on obtenait par ce moyen, donnèrent naissance à la pratique de la culture ininterrompue du virus vaccinal sur le terrain bovin.

Une bonne partie des Instituts vaccinogènes actuellement en activité ont pour source de leur culture le cow-pox qu'ils réussissent à entretenir par des efforts constants et des procédés appropriés qui ne les mettent cependant pas non plus à l'abri d'une extinction des souches dont ils disposent.

Je viens de dire que les cas de cow-pox se raréfient toujours davantage, aussi la diminution de cette morbidité spéciale était-elle bien de nature à inspirer de l'inquiétude à ceux qui estiment qu'en cet agent préventif seul peut se trouver la source de l'unique prophylaxie de la variole que nous connaissons.

Si l'on considère qu'avant la découverte de Jenner on pratiquait dans plusieurs pays, et depuis des milliers d'années déjà, notamment dans le continent asiatique, l'inoculation préventive au moyen du virus variolique pur, transporté d'homme à homme, méthode aussi condamnable, si ce n'est plus, que la vaccination jennérienne, et que, par ce moyen, l'organisme était aussi bien immunisé contre les atteintes de la variole, on concevra que, non seulement les rapports qui existent entre les deux virus, variolique et vaccinal, aient frappé les hommes de science, mais encore les ait incités à rechercher si le cow-pox lui-même ne trouvait pas son origine dans la variole humaine et si, en transportant volontairement celle-ci sur le terrain bovin, on ne pouvait obtenir des phénomènes identiques à ceux que provoque la vaccine bovine.

La confirmation de cette hypothèse prenait de ce fait un caractère d'utilité au premier chef car, dès lors, les défaillances du cow-pox trouvaient leur correctif dans la facilité avec laquelle on pourrait recourir à une source qui reste intarissable aussi longtemps que se manifesterait la maladie dont l'essence même constitue l'élément appelé à la combattre.

Ce sont ces considérations qui engagèrent des savants, dans la première moitié du siècle dernier déjà, à tenter l'inoculation du virus variolique à l'animal bovin.

Pour autant que l'histoire est fidèle, ce fut Gassner qui débuta en 1807. Puis viennent Neumann à Utrecht et von Billing à Stockholm en 1825, Mac Phail de Baltimore en 1832, Mac Pherson dans l'Inde en 1836. A la même époque Sunderland, à Barmen, provoque la variole chez une vache en lui enveloppant la tête avec des couvertures de laine sur lesquelles des varioleux avaient couché.

Viennent ensuite les expériences plus étendues, plus complètes et franchement démonstratives de Ceely à Aylesbury et de Thiele à Kasan en 1839, de Badcock à Brighton en 1840, de Putmann en 1852.

Je ne m'attarderai pas à décrire les procédés utilisés par ces divers auteurs pour produire la variole chez la vache, ni le nombre et la nature de leurs expériences, de même que les résultats qu'ils en obtinrent dans chaque cas. Pour la clarté du sujet, je me limiterai simplement à dire que

quelques-uns de ces savants réussirent partiellement dans leurs essais, tandis que les autres, et plus particulièrement Ceely, Thiele et Badcock, virent leurs efforts pleinement récompensés par l'obtention de superbes éruptions présentant des caractères identiques à ceux de la meilleure vaccine, et que la matière récoltée de ces éruptions, reportée à l'organisme humain, y produisit les plus beaux phénomènes de l'éruption vaccinale la mieux caractérisée.

Ces expérimentateurs utilisèrent même, pendant quelques années, le produit de leurs cultures pour l'inoculation des enfants et c'est ainsi que, dans leur ensemble, ils effectuèrent plusieurs milliers de vaccinations sans constater un seul phénomène dangereux pouvant témoigner que le virus inoculé provenait de la variole humaine et que, par son retour à l'organisme originaire, il présentait une velléité à récupérer sa malignité primitive.

La publication des travaux de ces divers auteurs créa inévitablement deux camps opposés : celui des partisans de l'identité des deux affections, soit les *unicistes* et celui des adversaires de cette théorie, les *dualistes*.

Innombrables furent, dès ce moment, les discussions, les controverses que fit naître l'étude de ces deux théories opposées. Cependant un calme relatif se maintient dès 1855 jusqu'en 1863, époque à laquelle l'Académie de Médecine à Paris est appelée à se prononcer sur l'opportunité qu'il y a de replacer définitivement la pratique de la vaccination jennérienne par l'inoculation au moyen du virus puisé exclusivement chez l'animal bovin.

L'étude de cette importante question d'hygiène publique remit alors sur le tapis celle de l'identité de la variole et de la vaccine et donna lieu, pendant près de deux ans et d'une manière ininterrompue, à de mémorables débats où la note aiguë des antagonistes en présence atteignit son plus haut degré. Bouley, Bousquet, Guérin, Hervieux, refusant tout crédit scientifique aux expériences de Ceely, de Thiele et de Badcock, se constituaient, dans le sein de cette assemblée, les partisans acharnés et redoutables de la dualité des deux affections, tandis que les unicistes voient leur cause défendue avec une magistrale autorité, sinon avec plein succès, par Depaul, l'infatigable apôtre de la vaccination animale, puis par Bouvier et d'autres encore.

Ces discussions retentissantes, qui remplissaient la presque totalité des séances de l'Académie, menaçaient de s'éterniser sans un résultat quelconque lorsque, pour mettre un terme à ce débat, le dualiste Bousquet monta à la tribune et s'écria : « Que M. Depaul vienne ici dire ces simples paroles : « Oui, j'ai inoculé la variole à la vache, « et la vache m'a rendu la vaccine. » Je n'en demande pas davantage, j'ai foi en son honneur et, sur sa déclaration, je me convertis à ses doctrines. Jusque-là je veux douter. »

Les unicistes avaient apporté à l'appui de leur thèse les faits expérimentaux qui viennent d'être énoncés et dont les résultats, en raison du crédit scientifique dont jouissaient leurs auteurs, ne pouvaient être raisonnablement mis en doute par tout esprit impartial. Et, cependant, les dualistes doutaient encore, se retranchant derrière cette interprétation un peu gratuite que je résume : ou bien les expérimentateurs se sont exagéré leurs résultats ou bien, s'ils ont obtenu, dans leurs essais, ce qu'ils appellent une transformation de la variole en vaccine, ils se sont abusés en prenant pour de la vaccine ce qui n'était simplement que de la variole mitigée ou légèrement modifiée par son passage sur le terrain bovin. Dans ce dernier cas, reporté à l'homme, le virus ainsi obtenu pouvait, par des passages

successifs chez ce dernier, recouvrer sa virulence primitive et, par là, présenter les mêmes dangers que ceux que l'on constate dans la pratique de la variolation.

Pour ces motifs, le virus ainsi cultivé, devenu dans le langage des unicistes le virus variolo-vaccinique, ne pouvait être employé comme succédané du cow-pox et constituer un agent préventif bénin de la variole. Les partisans de l'identité, forts des expériences sur lesquelles ils échafaudaient leurs arguments les plus substantiels, et loin de désarmer devant la provocation de Bousquet, se rallièrent spontanément à l'idée d'une nouvelle épreuve expérimentale qui ne devait rien moins, pensaient-ils, que détruire, du coup et à jamais, les préventions des dualistes.

Ce fut la Société des sciences médicales de Lyon qui, sur la proposition de son distingué président M. Chauveau, assumait la tâche de résoudre la question par des expériences démonstratives et, par là, de trancher un litige scientifique qui avait si fortement agité les esprits. Les expériences auxquelles se livra la commission lyonnaise déléguée à cet effet furent laborieuses et permirent à celle-ci d'en tirer les conclusions résumées dans ce qui suit :

« 1<sup>o</sup> La variole s'inocule au bœuf et au cheval avec la même certitude.

« 2<sup>o</sup> Les effets produits par l'inoculation des deux virus diffèrent absolument. Chez le bœuf la variole ne produit qu'une éruption de papules si petites qu'elles passent inaperçues quand on n'est pas prévenu de leur existence. La vaccine, au contraire, engendre l'éruption vaccinale type avec ses pustules larges et fort bien caractérisées.

« 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> La variole et la vaccine possèdent un pouvoir immunisant d'égale valeur.

« 5<sup>o</sup> Cultivée méthodiquement sur ces animaux, c'est-à-dire transmise de bœuf à bœuf et du cheval au cheval, la variole ne se rapproche pas de l'éruption vaccinale. Cette variole reste ce qu'elle est ou s'éteint tout à fait.

« 6<sup>o</sup> Transmise à l'homme, elle lui donne la variole.

« 7<sup>o</sup> Reprise à l'homme et transportée de nouveau sur le bœuf ou le cheval, elle ne donne pas davantage, à cette seconde invasion, le cow-pox ou le horse-pox.

Donc, malgré les liens évidents qui, chez les animaux comme chez l'homme, rapprochent la variole de la vaccine, ces deux affections n'en sont pas moins parfaitement indépendantes et ne peuvent pas se transformer l'une en l'autre. »

\*  
\*  
\*

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, ces conclusions entraînaient la condamnation de la théorie de l'unicité. J'ajouterai qu'après le prononcé de ce verdict et pour lui donner plus de poids encore, M. Chauveau, le rapporteur de la désormais célèbre commission lyonnaise, entreprit personnellement des expériences complémentaires qui consistèrent à inoculer les deux virus variolique et vaccinal à un même sujet ; puis encore de mêler ces deux virus et d'inoculer ce mélange à l'organisme bovin. Il en obtint, dans le premier cas, deux éruptions indépendantes l'une de l'autre, ne se nuisant en aucune façon et, dans le second cas, des phénomènes éruptifs présentant exclusivement les caractères de la vraie vaccine. Ce savant conclut de ce dernier résultat que le virus variolique a cédé devant l'invasion vaccinique ou que ses effets objectifs se trouvèrent simplement masqués par ceux du vaccin. Nous verrons tout à l'heure, et par les expériences qui furent tentées ultérieurement jusqu'à quel degré peuvent être fondées les hypothèses, un peu trop affirmatives à certains points de vue, contenues dans le rapport rédigé par le savant biologiste français.

Si je ne suis étendu plus que je ne l'aurais voulu sur

ces expériences lyonnaises, c'est en raison de la confiance illimitée dont elles jouissent encore de nos jours en France, siège principal, si ce n'est exclusif, de l'école dualiste actuelle.

Dès 1865, époque à laquelle les expérimentateurs français firent connaître le résultat de leurs recherches et pendant plusieurs années, un silence presque complet se fit sur cette question qui paraissait tranchée définitivement. Qui donc aurait osé s'élever contre un jugement qui se présentait sans recours possible, parce que prononcé par des savants dont l'autorité scientifique garantissait, par avance, l'irréfutabilité !

Néanmoins, il se trouva quelques unicistes assez audacieux qui, profondément convaincus du bien fondé de leur doctrine, estimèrent que les expériences lyonnaises, ainsi que les conclusions qui les clôturèrent, prêtaient fort bien le flanc à la critique. De ce fait et insensiblement le problème reprit toute sa vigueur et c'est dans le but d'élucider quelques points laissés obscurs, malgré tout, par les savants français, que de nouveaux expérimentateurs se livrèrent à de nouvelles recherches.

Il s'agissait surtout de déterminer les causes qui avaient donné à la commission lyonnaise des résultats si différents de ceux que leurs devanciers prétendaient, avec une entière bonne foi, avoir obtenus.

En 1881, Voigt, de Hambourg, annonce qu'après quelques essais infructueux, il a réussi d'une manière certaine à transformer le virus variolique en vaccine en le cultivant sur le veau et que, jusqu'à cette époque, il a pu poursuivre ses cultures jusqu'à la vingtième génération. Dans d'autres travaux ultérieurs, il affirme être parvenu jusqu'au quatre-vingtième passage de ce virus sur le même terrain. Il utilisa le produit de ses cultures pour l'inoculation à l'homme et procéda, de cette façon, à une quantité considérable de vaccinations humaines sans aucun inconvénient et sans constater une tendance du virus à s'exalter. Toutes les inoculations se comportèrent avec les caractères de la vaccine classique.

Puis, s'ajoutant les unes aux autres, vinrent les expériences de Fischer, à Karlsruhe qui, pour se mettre à l'abri d'une critique d'ordre général adressée par M. Chauveau, à tous les expérimentateurs qui tentèrent la transformation du virus variolique dans des centres de culture du vaccin, renouvela ses essais dans des baraquements de varioleux où toute éventualité de contamination vaccinale était écartée. Ses travaux furent pleinement couronnés de succès.

M. le prof. Eternod et M. Haccius, reprenant enfin par le menu les critiques formulées par le savant français dans son rapport historique, tentèrent, en 1891, des expériences sur de jeunes animaux ainsi que sur des adultes bovins, ceci dans le but de se placer dans les mêmes conditions d'expérimentation que celles qui dirigèrent les expériences lyonnaises. Ces essais, étayés encore par ceux que le Dr Hime pratiqua à Bradford, à la même époque, permirent à leurs auteurs d'émettre des conclusions en grande partie diamétralement opposées à celles qui résumèrent les expériences faites à Lyon.

Pour terminer cette énumération, je mentionnerai encore les essais de variolation des bovidés effectués par Simpson, à Calcutta, et Copeman, à Londres, en 1892 ; Ducamp et Pourquier, à Montpellier, en 1893 ; Jubel-Rénoy et Dupuy, à Aubervilliers, en 1894 ; ceux de Ausset et Barret, à Limoges ; Layet et Le Dantec, à Bordeaux, également en 1894. Ces divers essais furent en partie seulement concluants.

Par contre, en 1901, mon honorable collègue, M. le Dr Chaumier de Tours, tenta sur l'âne une inoculation de virus variolique en grande surface et voit celle-ci évoluer

de la manière la plus caractéristique. Il en obtient une éruption qui lui permet de récolter une quantité assez abondante de matière virulente et de poursuivre ainsi ses essais jusqu'au cinquième passage sur l'animal bovin. Il utilise également, comme ses confrères d'Allemagne, le produit de ses cultures pour l'inoculation humaine et est assez heureux de constater que les résultats qu'il en obtient furent, en tous points, semblables à ceux observés en Allemagne, en Angleterre, en Russie, en Suisse, etc. Les travaux de M. Chauvieu firent l'objet d'une récente communication à l'Académie de médecine de Paris.

La première conclusion qui résulte de ces expériences si convaincantes est que le virus variolique peut se cultiver et se propager avec la plus grande facilité sur le terrain bovin et, comme cela a été également démontré, sur l'organisme équin.

Devant une série de faits aussi démonstratifs, devant les résultats si positifs recueillis par ces divers auteurs, on ne peut qu'être surpris des insuccès éprouvés par la commission lyonnaise et les expérimentateurs qui ne furent pas plus heureux que cette dernière dans leurs tentatives de variolation des bovidés, aussi est-il utile d'en indiquer la cause.

Si l'organisme bovin est réceptif à la variole, encore faut-il, lorsqu'on veut la provoquer par inoculation cutanée, utiliser un procédé approprié qui diffère très sensiblement de celui que les savants lyonnais avaient employé. Puis, comme terrain d'expérience, ces derniers n'avaient recouru qu'à l'animal adulte, alors que ceux qui furent plus heureux, n'employèrent, pour débiter, que des jeunes animaux. En troisième lieu, le choix du virus variolique jouait un rôle également à considérer. La technique était donc très différente et suffisait, à elle seule, à modifier complètement la nature des résultats.

Conscients de la réussite de leurs efforts, les auteurs étant arrivés à acclimater le virus variolique chez le veau et ayant pu s'en servir sans inconvénients pour l'homme, se crurent en droit d'affirmer, en 1891, qu'ils avaient définitivement résolu le problème d'identité des deux affections, dans le sens de l'affirmative, puisqu'ils avaient réussi à *transformer* la variole en vaccine.

Il semblerait que, devant l'évidence de ces faits et la parfaite concordance des résultats obtenus, la controverse n'était plus possible et que les dualistes, abandonnant leur terrain favori de lutte, n'éprouveraient, par suite, plus aucune peine à se rallier à la théorie de l'unicité.

Amère illusion, car les travaux publiés à ce moment par les unicistes, entre autres Voigt, Fischer, Hime, Eternod et Haccius, fournirent de nouveau à M. Chauvieu, toujours pris à partie, l'occasion de réfuter, apparemment il est vrai, l'argumentation de fond de ses adversaires et, du même coup, d'exposer à l'Académie de médecine ses vues et sa manière d'interpréter la théorie de la *transformation* et de l'*atténuation* des virus.

Dans sa communication faite à la savante assemblée, les 20 et 27 octobre 1891, l'éminent biologiste s'exprime, à ce sujet, comme suit : « Certes, la variole et la vaccine resteront toujours, à mes yeux, étroitement unies par des liens d'intime parenté, et je continue à me croire autorisé à les regarder comme *dérivant l'une de l'autre ou d'une souche commune*. Mais je ne conviendrai jamais que la vaccine soit une *atténuation* de la variole. Le virus variolique naturel est un virus fort ; le virus vaccinal en est un autre. Si celui-ci dérive de celui-là, il y a eu *transformation* d'un virus fort en un autre virus fort, ce qui est tout différent d'une métamorphose incomplète par simple affaiblissement des propriétés du premier de ces virus.

Oui, tels que nous les connaissons maintenant, ces deux virus, tels qu'on les a toujours connus, ce sont deux agents *également forts* dans leur activité spécifique respective, également aptes à *s'atténuer*, chacun suivant son impressionnabilité particulière aux influences atténuantes. Oui, il existe des varioles fortes et des varioles faibles, des vaccines fortes et des vaccines faibles. Mais on n'a jamais rencontré une variole faible qui soit devenue de la vaccine. En un mot, *le virus vaccinal n'est pas du virus variolique atténué.* »

Pour asseoir cette argumentation, M. Chauvieu considère que le virus charbonneux, qui, selon lui, est en somme le seul virus pouvant servir de point de comparaison, ce virus, que l'on peut à volonté atténuer ou exalter par des procédés techniques et des artifices de laboratoire suffisamment connus, n'est, lorsqu'il est affaibli, plus apte à provoquer des phénomènes spécifiques semblables à ceux qu'engendrent le virus non atténué ou le virus exalté.

Jusqu'ici, donc, l'analogie entre les trois virus, charbonneux, variolique et vaccinal, paraît bien établie, en ce sens qu'ils sont tous les trois susceptibles de s'atténuer ; mais où la différence devient flagrante, selon ce savant, c'est que, tout en étant apte à s'exalter, le virus vaccinal n'acquiert jamais, quel que soit le degré de son exaltation, des propriétés spécifiques semblables à celles que présente le virus variolique non atténué.

« Ce sont-là, dit-il, les seules modifications permises au virus vaccin ; il s'atténue, il s'exalte comme tant d'autres virus autonomes, comme l'agent charbonneux lui-même ; quant à se *transformer* en virus variolique, jamais ! »

Il résulterait donc de cette manière d'interpréter les faits que, quels que soient les caractères de ses manifestations, la variole reste spécifiquement *variole* et que, quelles que soient les formes évolutives de la vaccine, celle-ci reste, spécifiquement aussi, *vaccine*.

En résumé, M. Chauvieu et les dualistes qui se rangent à cette doctrine contestent au virus variolique, qui est un virus fort, la faculté de se *transformer* en un autre virus fort qui est la vaccine ; la *transformation* d'un virus fort en un autre virus fort étant, au surplus, contraire aux lois de la biologie admises de nos jours. Ils ne peuvent, non plus, considérer le virus vaccinal comme étant un virus variolique *atténué*, le premier ayant une spécificité bien déterminée, bien établie, qui ne saurait en rien justifier cette hypothèse.

\*  
\*\*

Voilà où en est la question aujourd'hui. Les auteurs, qui se livrèrent à des expériences ultérieures à la publication du travail du savant académicien, continuèrent d'affirmer que, puisqu'ils avaient obtenu des phénomènes cliniques identiques avec les deux virus, variolique et vaccinal, il fallait admettre nécessairement ou le principe de la transformation ou celui de l'atténuation. C'est l'un ou l'autre, puisqu'il n'y a pas d'autre choix !

Un fait important est à retenir ici : M. Chauvieu refuse d'admettre l'une quelconque de ces deux théories ; pour lui, les deux virus en cause sont absolument *autonomes* ! Comment concilier alors ce point de vue avec ses propres déclarations, qui semblent contradictoires ? M. Chauvieu dit dans sa communication du 27 octobre 1891 — je dois le répéter ici — ... « *Je continue à me croire autorisé à les regarder (les deux affections) comme dérivant l'une de l'autre ou d'une souche commune !* » Alors que reste-t-il ?

C'est ce que nous allons rapidement examiner.

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, on voit que si, au

point de vue *expérimental et clinique*, la théorie de l'unicité a reçu une solution des plus satisfaisantes, incontestablement affirmative, elle est encore au point de vue doctrinal loin d'avoir réuni tous les suffrages. Il est, au surplus, fort douteux que ce problème soit complètement élucidé avant la découverte certaine et la culture *in vitro* de l'agent spécifique de la variole et de la vaccine, ou avant qu'on ait déterminé, de la manière la plus absolue, la présence du parasite de la variole dans les pustules vaccinales.

Cependant, uniciste convaincu, l'étude de ce problème m'a depuis longtemps captivé. Aussi me suis-je demandé si, en attendant que la science biologique se soit prononcée d'une façon définitive, la simple observation des faits ne pouvait contribuer à jeter une faible lumière sur quelques points encore obscurs, et permettre par cela, de mieux établir les présomptions en faveur de l'identité des deux affections?

C'est donc simplement le résultat d'observations et de faits comparatifs que j'ai l'honneur d'exposer ici.

\* \*

Si nous procédons par comparaison entre les deux affections, nous trouvons, en premier lieu, que toutes les recherches tentées en vue de découvrir et d'isoler le parasite de la variole et de la vaccine, et, par ce moyen, de reproduire les phénomènes cliniques de ces deux maladies, sont restées infructueuses.

Je me dispenserai d'énumérer ici toutes les tentatives qui ont été dirigées dans cette voie, de nommer les innombrables savants qui, dans presque tous les pays et depuis fort longtemps déjà, se sont attelés à cette tâche aussi ardue qu'ingrate et d'indiquer le résultat de leurs investigations. Outre que cette nomenclature m'entraînerait trop loin, elle n'apporterait pas plus de clarté à cette courte étude.

Nous ne savons donc encore si nous avons affaire, en l'espèce, à un bacille, à un micro-coccus ou à un protozoaire, quoique toutes les présomptions militent en faveur de ce dernier. Je ne voudrais cependant pas passer sous silence la récente communication faite au Congrès des Médecins et Chirurgiens à Washington par le Dr W.-T. Councilman, de New-York. Ce bactériologiste déclare avoir pu isoler, des pustules varioliques comme de l'éruption vaccinale, des corpuscules amorphes dont le développement, au sein du tissu superficiel, se caractériserait par deux stades différents. Le premier serait le stade *intracellulaire*, au cours duquel ce corpuscule serait asexué, tandis que ce n'est qu'au terme du second stade, *intranucléaire* qu'il achèverait son développement et deviendrait sexué.

M. Councilman conclut des expériences qu'il a faites sur le veau, le singe et le lapin, que ce corpuscule n'atteindrait, chez le veau, que le premier stade et que, restant asexué sur ce terrain, ce serait à cette particularité que serait due la différence des phénomènes que l'on constate entre la variole et la vaccine, cultivée sur le veau et reportée à l'homme.

Ainsi serait déterminée, selon cet auteur, de par l'unité du parasite décrit, l'unité nosographique de la variole et de la vaccine, celle-ci n'étant, dès lors, par cette démonstration, qu'une forme atténuée de celle-là.

Je ne puis encore, et pour des motifs que je développerai tout à l'heure, me rallier à cette hypothèse, toute séduisante qu'elle est.

La recherche de cet agent parasitaire a, au surplus, donné naissance à deux théories; l'une, d'après laquelle ce micro-organisme n'aurait encore pu être décelé qu'à cause de ses dimensions infinitésimales et de l'insuffisance de nos moyens actuels d'investigation.

C'est là certainement un point de vue très soutenable, mais il me fait songer que MM. Straus, Chambon, St-Yves Ménard, et d'autres savants encore, ont démontré, par de fort belles expériences, que la lymphe variolique et la lymphe vaccinale perdent leurs propriétés virulentes lorsqu'on les fait passer à travers le filtre Chamberland, ce qui semblerait indiquer qu'aussi minimes que soient ses dimensions, le micro-organisme tant cherché est cependant assez volumineux pour être arrêté par les pores de la bougie de porcelaine et que, conséquemment, le microscope devrait pouvoir le fixer aussi.

La seconde théorie, que je considère mieux fondée que la précédente, suppose que si l'agent spécifique des deux affections n'a pu être cultivée isolément jusqu'à ce jour, cela tient uniquement au fait que son vrai terrain artificiel de culture n'est pas encore trouvé, et que ce n'est lorsqu'on aura réussi à constituer un milieu de développement synthétiquement analogue au terrain *vivant*, que le laboratoire pourra enfin se prononcer.

Ainsi qu'on le voit, il en est de la variole et de la vaccine comme de la fièvre aphteuse, de la syphilis, du cancer et d'autres affections incontestablement parasitaires, dont l'élément spécifique reste introuvé.

Première analogie donc entre les deux virus qui nous occupent spécialement. Mais puisque ce domaine reste encore hypothétique, tournons nos regards dans une autre direction où, alors, les phénomènes deviennent plus tangibles.

Ainsi que nous l'avons vu, il est établi par les expériences cliniques plus que convaincantes que nous connaissons, que la variole est non seulement inoculable à l'organisme bovin, mais encore qu'elle s'y cultive avec facilité.

Il reste également acquis de ces belles recherches qu'une fois transplanté sur le terrain bovin et le terrain équin, le virus variolique y produit des phénomènes ne se différenciant en rien de l'éruption ayant le cow-pox comme origine.

Il reste enfin démontré, de la manière la plus probante et par des centaines de milliers de vaccinations, que le virus variolique cultivé sur le terrain bovin et reporté à l'homme produit, chez ce dernier, des éruptions absolument identiques à celles qu'entraîne l'inoculation du cow-pox.

Les seuls caractères qui différencient la variole de la vaccine ne se manifestent donc que lorsque la première évolue, chez l'homme, avec les symptômes qu'elle détermine sans avoir subi des passages préalables dans l'organisme bovin.

La pathologie ne nous offre aucun autre exemple d'analogies si frappantes entre deux virus dérivant apparemment de deux origines différentes, n'émanant pas d'une souche ancestrale commune. L'évidence de ces faits devrait seule, me semble-t-il, entraîner la conviction en faveur de l'identité.

Mais poursuivons notre analyse. Il s'agit de déterminer les causes en vertu desquelles la variole se modifie par son passage dans le terrain bovin, dans des conditions telles qu'à son retour à l'homme elle y devient vaccine. C'est ce que je vais tenter d'établir.

\* \*

Si nous considérons que, d'une part, l'hypothèse de la spontanéité du cow-pox n'est plus conforme aux théories scientifiques actuelles et que, d'autre part, les dualistes eux-mêmes reconnaissent un lien très étroit de parenté entre le virus variolique et le virus vaccinal, de par leurs affinités spéciales, nous devons reconnaître que la distance

paraissant séparer ces deux virus est si minime qu'un effort bien faible suffit à la faire franchir.

Les rapports de coïncidence d'apparitions d'épidémies de variole et de cas de cow-pox sont suffisamment démontrés pour me dispenser de les établir ici. Je me permettrai cependant de mentionner cette nouvelle preuve, si c'en est une qui, jusqu'ici, ne se trouvait pas consignée dans la littérature vaccinique.

Le numéro de mai 1903 de la *Gazette médicale du Centre* publiait la lettre suivante qui mérite d'être reproduite ici in-extenso :

24 avril 1903.

Mon cher Confrère,

Le grand intérêt que vous portez à tout ce qui touche à la variole ou à la vaccine m'autorise à oser vous faire connaître une page que j'ai lue dans le tome III (page 249) des *Moines d'Occident*, de Montalembert (édition Lecoivre 1893). La voici :

« Saint Colomba (521-597), apôtre de la Calédonie, s'occupait surtout de la guérison des maladies contagieuses qui menaçaient la vie ou ravageaient le bétail des cultivateurs de son pays.

« Assis un jour sur un monticule de son île d'Iona, il dit au moine qui lui tenait compagnie et qui était originaire de la colonie dabradienne :

« Vois ce nuage épais et pluvieux qui vient du Nord, il renferme dans son sein des germes d'une maladie meurtrière ; « il va fondre sur un grand district de notre Irlande et faire naître des ulcères et des pustules sur le corps des hommes et sur les tétines des vaches, il nous faut avoir pitié de leurs maux. Vite donc, descendons, et dès demain tu t'embarqueras pour aller à leur secours ». (*Vie de saint Colomba*, par Adamman, II, 71).

L'idée ou plutôt la certitude de l'identité de nature de la variole et de la vaccine serait donc bien antérieure à la découverte de la vaccine par Jenner.

J'ignore si la page que je vous cite est inédite dans les Annales de la variole. Elle est, en tous cas, méconnue de beaucoup de médecins. C'est ce qui m'engage à vous adresser ce petit mot.

Dr X. (Nord).

On reconnaîtra sans doute que cette relation, consignée dans un ouvrage nullement écrit dans le but de faire triompher une doctrine scientifique, est bien de nature à affirmer les rapports de coïncidence et de cause à effets existant entre les deux affections que nous étudions.

Dans un travail intéressant publié en 1893 (1) MM. Chambon et St. Yves Ménard disent à ce propos : « Toutefois, pour un premier cas ou pour un cas isolé qui se présente dans une étable, on ne saisit guère le fait de la contagion ; jusqu'à ces derniers temps, on qualifiait ces cas de cow-pox spontané ou cow-pox primitif et, d'instinct, on leur attribuait une virulence plus grande que celle de la vaccine humaine et, par suite, un pouvoir antivariolique supérieur. Aussi attendait-on avec anxiété les occasions d'en profiter pour renouveler le vaccin. Dans l'état actuel de la science, il ne peut plus être question de cow-pox spontané ou primitif ; le cow-pox naturel doit être considéré toujours comme inoculé, que l'inoculation soit saisissable ou non. Il ne peut plus être question d'avantage de virulence supérieure du cow-pox naturel. »

Voilà une affirmation bien catégorique, qui a d'autant plus de valeur que, émanant de savants se rattachant notoirement à la théorie de la dualité, elle ne laisse pas moins la porte ouverte au principe de l'origine variolique du cow-pox. Elle me paraîtrait en tous points fondée si

elle ne contenait une hypothèse que la science expérimentale a infirmée de la manière la plus évidente.

Comment admettre, en effet, que le cow-pox primitif doit *toujours* être considéré comme *inoculé* alors que cette éruption primitive, lorsqu'elle n'est pas consécutive à une inoculation volontaire, se présente sous la forme exclusive de pustules sphériques identiques à celles que l'on obtient en pratiquant l'inoculation par piqûres et seulement lorsque toutes les conditions techniques ont été mises en jeu pour favoriser ce résultat, procédé qui, comme on sait, a été abandonné, tant dans la culture normale du vaccin que dans les essais de variolation des bovidés, en raison des résultats trop incertains, intermittents qu'il procurait.

Serait-ce alors que la nature est invariablement plus heureuse que l'homme dans ce travail de transmission du virus par contact cutané ? L'hypothèse de MM. Chambon et St. Yves Ménard est, il est vrai, soutenable pour des cas *successifs* de transmission se manifestant dans une même étable, peut-être encore dans une même région, quoiqu'en réalité l'expérience ait démontré que les objets qui entrent normalement en contact permanent avec l'animal bovin (litière, etc.) ne puissent provoquer aussi facilement qu'on l'a cru des érosions superficielles suffisantes pour rendre certaine l'inoculation du virus.

Mais dans les cas de cow-pox absolument isolés de toute influence directe, pour le cas *initial* où la transmission du virus s'est faite à longue distance, à quel mode de contact attribuer l'infection si ce n'est en admettant l'atmosphère comme agent vecteur et les voies naturelles de l'organisme (respiratoires ou peut-être même digestives) comme porte d'entrée et foyer de diffusion ?

Il est universellement admis que la cause primordiale de la rapide extension des épidémies de variole réside précisément dans la transmission de l'agent infectueux par la voie atmosphérique ; pourquoi, dès lors, le même principe ne serait-il pas admis à l'égard de la variole bovine ? On pourrait m'objecter que la théorie de la transmission du cow-pox par l'inoculation semble être confirmée par le fait que l'éruption qui en résulte se localise, presque toujours, aux régions extérieures les plus aisément accessibles et le plus souvent en contact avec les mains de l'homme, le cow-pox restant, dans la plupart des cas, cantonné à la tétine si ce n'est à la vulve et à la muqueuse buccale.

La réponse est aisée. Tout d'abord, on a observé des cas de cow-pox généralisé aux diverses régions du corps ; ce sont là des exceptions, c'est vrai, mais les exceptions sont à considérer ; puis, la vaccine paraît être à la vache ce que l'aphte, par exemple, est à l'homme, c'est-à-dire une maladie dont les phénomènes se manifestent de *préférence* à certaines régions électives qui, en raison de leur constitution anatomique, se prêtent mieux au développement des symptômes spécifiques.

Ce fait est surabondamment démontré par des observations relevant de la culture du vaccin, tant chez les jeunes bovidés que chez les adultes. Il n'y a donc rien de surprenant à voir le virus produire spontanément ses effets, chez la vache, aux régions qui présentent une plus grande analogie de constitution avec le tissu cutané de l'organisme humain. Au surplus, il en est de la vaccine chez la vache de même que de la fièvre aphteuse qui, *quelle que soit la voie de contamination*, évolue, chez celle-ci, exclusivement aux régions d'élection qui sont parfois le pis et la tétine, le plus souvent la cavité buccale et le pli interdigital des onglons. Or, il est à remarquer ici, si tant est que cette observation puisse appuyer mon argumentation, que la science expérimentale a démontré, de la manière la plus péremptoire, que la fièvre aphteuse se propage très faci-

(1) E. Chambon et St. Yves Ménard : *La Vaccine animale*. Journal de Médecine et de Chirurgie, 1893, tome LXIV, 8-10.

lement par les voies digestives, tandis que l'inoculation superficielle du virus aphteux reste, fort souvent, sans résultat.

Les cas originels de cow-pox, déterminés par l'inoculation n'étant rien moins que démontrés, et la transmission du virus infectieux par les voies naturelles ne pouvant être mise en doute, il en résulte la conclusion que si, d'une part, on tient compte de la délicatesse extrême du virus vaccinal, son peu de résistance aux influences rapidement atténuantes de l'atmosphère et que, d'autre part, on considère la résistance très grande du virus variolique et la facilité avec laquelle il se transporte à de longues distances, force nous est d'admettre qu'en réalité les cas isolés de cow-pox ne doivent pas leur origine à la transmission, à de longues distances, du virus vaccinal, mais bien à une infection variolique.

Au surplus, la statistique nous apprend que la diminution des cas de cow-pox est en raison directe de la fréquence toujours moindre des épidémies de variole. Mais, pourrait-on me dire encore, l'épreuve expérimentale a été établie, pour provoquer sûrement la variole chez la vache, il faut réunir les conditions de technique que la transmission naturelle est loin d'offrir, ce qui semblerait indiquer que le transport naturel du virus variolique à l'organisme bovin n'est en somme pas si aisé.

Cette objection est certainement fondée en tant qu'il s'agit de contamination par la surface cutanée, mais elle ne l'est plus dès qu'il s'agit d'infection par les voies naturelles. Sunderland, ainsi que je l'ai dit au début de cette étude, l'a prouvé en provoquant la variole chez une vache par le simple contact d'une couverture contaminée par des varioleux. Un cas plus récent est celui d'une éruption généralisée observé par M. Pourquier, de Montpellier, chez un veau qui avait sucé un linge laissé par mégarde à sa portée et qui contenait des croûtes de pustules récoltées chez un autre veau inoculé avec du virus variolique. La transmissibilité de la variole à l'organisme bovin est, au reste, si amplement démontrée qu'il me paraît inutile d'insister davantage sur ce point.

Pour arriver au point spécial de notre étude, reprenons très brièvement les arguments que les dualistes apportent à l'appui de leur cause.

Un virus fort ne peut se transformer en un autre virus fort, a dit M. Chauveau. Jusqu'à preuve du contraire, ce principe scientifique doit être considéré comme inattaquable, car aucun fait expérimental et aucune théorie suffisamment fondée ne sont venus l'infirmer.

Toujours d'après cet auteur, la vaccine ne peut être une variole atténuée par son passage dans l'organisme bovin. Nous devons reconnaître ce raisonnement comme également fondé car, dans le cas contraire, l'action atténuatrice que l'organisme bovin aurait sur le virus variolique ne se manifesterait pas seulement au cours des deux ou trois premiers passages de la variole chez la vache, mais d'une manière constante et suivie au cours des générations subséquentes, ce qui entraînerait la prompt extinction du virus.

Ces deux interprétations : transformation et atténuation du virus, interprétations prises au sens propre de ces deux termes, n'étant pas soutenables, c'est donc ailleurs que nous devons chercher l'explication de ce problème.

Quelques autres unicistes supposent que l'organisme bovin crée à l'agent spécifique de la variole une entité spéciale, soit en se l'assimilant, soit par des facteurs d'ordre biologiques qui nous échappent encore, en ne lui permettant pas d'acquiescer dans le terrain bovin le développement qu'il peut atteindre dans le terrain humain.

C'est, comme nous l'avons vu, de cette manière que le Dr Councilman croit pouvoir déterminer les causes qui différencient les deux processus, variolique et vaccinal. J'ai dit, en mentionnant les expériences de cet auteur, que je ne pouvais adopter cette hypothèse.

En effet, si, comme ce savant l'affirme, le corpuscule qu'il aurait découvert et qu'il croit être l'agent spécifique de la variole, n'atteint, dans l'organisme bovin, que le premier stade, intracellulaire, qui correspond donc à l'état asexué de ce micro-organisme, ce serait reconnaître par cela l'impuissance de celui-ci à proliférer et, par suite, son prompt acheminement vers la dégénérescence. Puis, en outre, en supposant qu'en stationnant dans le terrain bovin ce corpuscule, quoiqu'incomplètement développé, conserve son pouvoir vital, il en résulterait que dès son retour à son milieu d'origine, l'organisme humain, il devrait y retrouver toutes les conditions de nature à favoriser son complet achèvement constitutionnel et, par là, de lui faire récupérer sa virulence primitive.

En abandonnant, en d'autres termes, l'entité bovine, l'agent variolique devrait, dès qu'il se trouve transplanté dans l'organisme humain, recouvrer, dans ce dernier, l'entité humaine à lui spéciale et se traduisant par les phénomènes varioliques qui en sont la caractéristique.

Or, que nous apprend, sous ce rapport, l'histoire de la vaccination jennérienne (de bras à bras), pratique utilisée pendant près d'un siècle ? sinon que, aussi longtemps qu'on a poursuivi la culture du vaccin chez l'homme, ce virus n'a jamais manifesté une tendance à évoluer, en tous points, comme la variole bien caractérisée, et pourtant les incalculables passages subis, de ce fait, par le vaccin dans l'organisme humain, constituaient certainement, au premier chef, des facteurs propres à créer, à nouveau, à l'agent spécifique de la variole, atténué par son passage chez la vache, l'entité première que celle-ci lui avait fait abandonner dans son sein.

Cette explication ne pouvant me satisfaire et aucune autre plus rationnelle n'ayant été avancée jusqu'ici, je me sens poussé à orienter mes investigations dans une autre direction où alors j'en trouve une qui répond mieux à mes modestes exigences et où je trouve des facteurs faciles à déterminer.

Qu'est-ce que la variole ?

Dans un traité sur cette maladie (1) le Dr de Grandmaison dit à ce sujet :

« Si les bactériologistes n'ont pas découvert l'agent producteur de la variole dans le liquide des pustules, ils y ont trouvé des microbes vulgaires, tels ceux de la suppuration, qui, par leur présence, sont susceptibles de modifier l'évolution de la maladie. C'est peut-être en effet dans la variole que les infections secondaires jouent le rôle le plus important, c'est ainsi que les vésico-pustules, au moment de leur suppuration, sont envahies par de nombreux microbes pathogènes au nombre desquels se rencontre, avec le plus de fréquence, le staphylocoque doré.

« Le streptocoque, dont la sphère d'action grandit chaque jour, se retrouve non seulement dans les pustules, mais encore dans les viscères, et, tout récemment, M. Le Dantec (de Bordeaux) a fait parvenir à la Société médicale des hôpitaux une note sur l'action probable de cet organisme dans l'infection variolique. Il émet les conclusions suivantes :

(1) F. de Grandmaison, *La Variole*, Bibliothèque Charcot-Debove, Paris.

« 1° Dans la variole, la mort semble due le plus souvent à la généralisation du streptocoque dans tout l'organisme.

« 2° Le streptocoque se trouve dans les viscères : quelquefois à l'état pur, quelquefois associé avec quelques colonies d'autres microbes, le plus souvent le staphylocoque blanc.

« 3° Sous l'influence de la variole, le streptocoque acquiert une grande virulence.

« 4° La variole, quelque légère qu'elle soit, sera toujours très grave si elle évolue sur un terrain infecté par le streptocoque. »

« 5° Comme traitement, il faut prévenir l'invasion par le streptocoque.

M. Auché (de Bordeaux) a trouvé le streptocoque dans le sang et les viscères d'enfants mort-nés, mis au monde par des varioleuses, et se demande si, dans ces conditions, la mort du fœtus n'est pas plutôt le résultat d'une infection secondaire.

Comme on le voit, l'influence de l'infection septicémique par le streptocoque sur le cours évolutif de la variole est indéniable.

Voyons maintenant si cette infection est simultanée ou consécutive à l'infection variolique et, secondement, quelle peut être la cause de la présence constante du streptocoque chez les varioleux.

Nous nous trouvons ici en face de deux hypothèses d'égalé valeur apparente. La première qui reconnaît l'infection streptococcique par les voies cutanées dès l'apparition des phénomènes éruptifs de la variole, et, la seconde, qui admet la présence à l'état latent du streptocoque dans l'organisme.

Je n'hésite pas à déclarer que la première de ces conjectures me paraît infiniment moins applicable que la seconde. Ce qui me l'indique, c'est le fait qu'on a trouvé, en abondance le streptocoque au sein des pustules varioliques, avant même que la couche épidermique protectrice de celles-ci soit rompue par le phénomène suppuratif. L'invasion streptococcique se serait-elle produite simplement par les pores, par endosmose ? Cela ne serait guère admissible ; on sait qu'il faut une réelle porte d'entrée à l'agent pathogène pour qu'il puisse évoluer au sein des tissus ; or, je crois pouvoir l'affirmer cette porte d'entrée cutanée n'existe, chez le varioleux, que lorsque, sous l'effet de la maturation des pustules, la cloison épidermique cède à la pression du liquide sécrété par les cellules.

A surplus, en admettant que l'infection streptococcique ne se produit, dans la majorité des cas, que par la surface cutanée, on ne saurait s'expliquer l'origine de l'invasion des organes internes par cet agent secondaire, le streptocoque ayant été trouvé au sein de ces organes avant même que le phénomène pustulaire variolique ait acquis son complet développement.

(A suivre).

## Reconstituant du système nerveux NEUROSINE PRUNIER

PHOSPHO-GLYCÉRATE DE CHAUX CHIMIQUEMENT PUR

### ANALYSES

Action de l'exercice musculaire raisonné sur l'anatomie et la physiologie de l'adolescent, par le Dr Louis PASQUIER.

Tel est le titre de la thèse que vient de soutenir si brillamment devant la Faculté de Médecine de Paris, un an-

cient élève de notre école de Tours, fils d'un professeur de cette même école, le Dr Louis Pasquier. Notre jeune confrère, sortant on le voit des sentiers battus, s'est essayé pour sa thèse inaugurale à déterminer scientifiquement l'utilité des exercices sportifs. Désireux de faire plus encore, il s'est proposé de démêler dans les divers sports qui se disputent les faveurs de notre jeunesse, ceux qui peuvent donner les meilleurs résultats pour la culture physique de l'individu.

Si tous les sports ont une valeur certaine, cette valeur est cependant inégale surtout si l'on envisage le développement harmonieux et esthétique de l'individu. Dans la période d'adolescence ou de formation, il importe surtout de faire un choix entre les exercices physiques qui s'offrent à notre activité. Telle est l'idée maîtresse de la thèse fort élégamment présentée par notre nouveau confrère. L'idée est juste, elle est d'application possible et utile, et dans la Grèce antique le législateur n'eut pas manqué de couronner un tel travail comme méritant bien de la cité.

Mais notre République n'est qu'imparfaitement athénienne ou spartiate, et le Dr Pasquier n'a reçu que les louanges du jury et celles qui ont aussi leur valeur, de tous ceux qui, intéressés de choses de sport au point de vue scientifique, ont lu sa thèse.

Ainsi ai-je fait et je m'en déclare fort satisfait, car j'y ai pris plaisir et profit tout ensemble. Le Dr Pasquier a choisi ce sujet parce qu'il lui plaisait, parce que pratiquant lui-même des sports athlétiques, il en avait vu sur lui-même et sur les autres les heureux effets. L'on parle toujours bien de ce que l'on connaît bien, a-t-on dit, cela se vérifie ici encore une fois de plus. Ce que je louerai d'abord chez notre confrère, comme une qualité toute personnelle, c'est la façon fort littéraire dont est présenté son sujet. Il a écrit un fort joli chapitre sur l'utilité sociale des sports, sur le rapprochement qu'ils opèrent entre les classes, sur l'énergie individuelle qu'ils développent chez leurs fidèles.

Puis dans la partie toute scientifique de son travail, l'auteur nous explique comment le travail musculaire accroît la circulation sanguine du muscle, comment sa répétition produit une circulation plus active et par suite un développement du volume et de la puissance contractile.

Ainsi la physiologie établit scientifiquement la supériorité par exemple de la méthode d'entraînement des muscles du bras par les poids légers sur la méthode des poids lourds.

Mais l'exercice musculaire n'a pas d'action favorable que sur la nutrition du muscle lui-même, la circulation, la respiration mieux réglées, la combustion plus complète des déchets de l'organisme assurent à tout l'organisme un équilibre supérieur.

Tous les exercices physiques concourent à cet heureux résultat sans avoir la même valeur.

Se plaçant exclusivement au point de vue de l'adolescent, notre confrère demande à un exercice pour le recommander qu'il mette autant que possible en mouvement tous les muscles du corps.

L'aviron, la lutte qui demande l'emploi de la force et de la souplesse de tout le corps, les poids moyens, la course, etc., lui paraissent particulièrement recommandables.

Par contre, il déclare nuisibles à l'adolescent l'escrime et la bicyclette, la bicyclette en raison de l'attitude penchée d'habitude adoptée, l'escrime en raison de l'unilatéralité du développement musculaire.

Ici je me permets avec le jury lui-même, de faire quelques réserves, les critiques de notre confrère exagèrent un peu, il est facile de remédier aux inconvénients qu'il signale.

Je reconnais avec lui que l'escrime et la bicyclette ne sont pas des exercices vraiment athlétiques et que ce n'est pas à eux qu'il faut s'adresser de préférence pour faire de gros muscles. Mais ils demandent à un haut degré la vitesse et la souplesse, qualités qui ne sont pas négligeables non plus et sont peut-être encore plus difficiles à acquérir.

Le plus vrai peut-être, et ici nous nous réconcilions de bon gré avec l'auteur, c'est qu'il ne faut pas être l'homme d'un seul sport.

Soyons éclectiques et conseillons à nos enfants sinon de pratiquer tous les sports, du moins d'en choisir quelques-uns autant que possible assez différents, et nous aurons fait de bonne besogne; c'est là le but désiré par l'auteur et son travail y apporte certainement une utile contribution.

### Étude sur la syphilis infantile. Thèse de Paris. — Docteur Georges ROBIN :

Cette thèse qui porte en sous-titre *La Syphilis au dispensaire d'enfants de Tours* a été en effet l'œuvre d'un ancien élève de l'École de Tours, le Docteur Robin qui avait recueilli les matériaux de son travail au dispensaire de notre distingué confrère le Dr Chaumier. Notre jeune confrère a fait là une œuvre considérable très personnelle, enrichie d'intéressants clichés. Son travail embrasse du reste toutes les modalités de la syphilis infantile depuis la syphilis acquise jusqu'à la syphilis héréditaire tardive. Le chapitre traitement est aussi fort intéressant.

C'est en un mot une étude clinique complète et par là même des plus utiles.

**PHTISIE, BRONCHITES, CATARRHES. — L'Emulsion Marchais** est la meilleure préparation créosotée. Elle diminue la toux, la fièvre et l'expectoration. *De 3 à 6 cuillerées à café par jour dans lait, bouillon ou tisane.*

Dr FERRAND. — *Trait. de méd.*

**Le Canal vagino-péritonéal.** *Diagnostic et traitement de la hernie inguinale et des hydrocèles congénitales, de l'ectopie testiculaire*, par le Dr P. VILLEMEN, chirurgien des hôpitaux de Paris, 1 vol. in-16 de 96 pages, 17 figures, cartonné : 1 fr. 50. (Libraire J.-B. Baillièrre et fils, 19, rue Hautefeuille, Paris.)

La région inguino-scrotale est le siège fréquent d'une série d'affections chirurgicales que trois points de vue bien divers au premier abord rapprochent singulièrement : la pathogénie, le diagnostic et le traitement. Toutes dépendent d'une irrégularité de développement, la persistance du conduit vagino-péritonéal avec ou sans migration incomplète du testicule : toutes prêtent à confusion, étant donné leur siège commun.

Le canal vagino-péritonéal reste entièrement perméable : c'est, à échéance variable, l'apparition de la *hernie inguinale congénitale*, de l'*hydrocèle communicante* ; le canal vagino-péritonéal est en partie oblitéré : c'est l'*hydrocèle enkystée du cordon* et, au-dessus d'elle, la

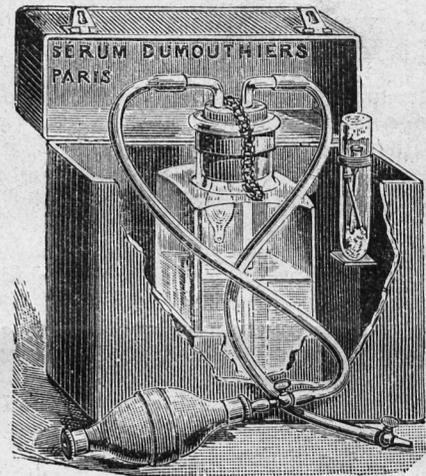
*hernie funiculaire* ; le canal vagino-péritonéal est imparfaitement descendu, ainsi que le testicule dont il suit la migration : c'est l'*ectopie* avec la hernie presque obligatoire. Dans tous les cas, au point de vue clinique, c'est toujours une tumeur siégeant au niveau du cordon, tantôt haute, tantôt basse, et dans laquelle il faudra trouver les caractères propres à en déterminer la nature. Enfin, l'idée directrice de toute thérapeutique découle de la présence d'un sac péritonéal contenant, ou appelé à contenir une anse herniée ; c'est la cure radicale qui s'impose dans tous les cas comme opération principale (hernies congénitales diverses), ou complémentaire (ectopie testiculaire, kyste du cordon).

## APPAREIL

Pour Injections sous-cutanées

de **Sérum Artificiel**

Contenance : 1/2 litre — Prix : 30 fr.



Il permet au Médecin d'avoir une grande quantité de Sérum sous la main, de faire immédiatement une injection sans ouvrir le flacon, d'obtenir une pression continue et sans saccade.

**Traité d'analyse chimique quantitative**, par le Dr BIAIS, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, professeur suppléant de physique et de chimie, chargé de travaux pratiques à l'École préparatoire de Médecine et de Pharmacie de Limoges : 1 volume in-8° de 496 pages avec 88 figures... 6 fr. — A. MALOINE, libraire-éditeur, 23-25, rue de l'École-de-Médecine, Paris ; provisoirement : 93, Boulevard Saint-Germain.

Ce livre est indispensable aux pharmaciens et chimistes qui veulent se tenir au courant des progrès accomplis et pouvoir répondre aux renseignements qui leur sont journellement demandés par un public de plus en plus éclairé.

Il comprend, dans la 1<sup>re</sup> partie, l'étude des méthodes générales d'analyse et plus spécialement des méthodes volumétriques qui, avec un outillage restreint, permettent des dosages d'une très grande exactitude.

Dans la 2<sup>e</sup> partie, chaque corps est étudié avec les divers modes de dosage qui peuvent lui être appliqués, la description détaillée du mode opératoire et les formules des liqueurs titrées applicables.

Dans la 3<sup>e</sup> partie, qui est de beaucoup la plus importante au point de vue de ses applications, *l'analyse des urines* occupe 115 pages pour la description complète des progrès récents et si importants, tels que : *rapports urologiques, carbone urinaire total, cryoscopie*, etc. L'analyse du lait permet de porter un jugement précis sur sa valeur et ses falsifications ; les travaux sur la cryoscopie des laits de M. Parmentier, qui date de mars 1903, y sont mentionnés.

L'analyse des eaux potables, avec l'exposé de la valeur chimique attribuée récemment à la présence des nitrites, nitrates, chlorures et de leur dosage, occupe une large place.

Enfin, l'analyse des vins, vinaigres, bières, cidres, terres arables, engrais chimiques, est décrite avec soin et mise au courant des derniers progrès.

Nous espérons que ce volume rendra aux pharmaciens et chimistes le service en vue duquel son auteur l'a écrit.

### THÉRAPEUTIQUE APPLIQUÉE

#### Les applications de l'Iodalose

On lit dans le *Journal des Praticiens* de M. le Dr HUCHARD.

L'Iodalose, Iode physiologique, soluble, assimilable, est une solution concentrée et titrée de Peptoniodode, corps chimique parfaitement défini et stable ; et c'est M. E. Galbrun qui, le premier en France (1894-1896), obtint ce produit par la combinaison directe et complète de l'Iode avec la Peptone pure de viande.

Par son état physiologique, l'Iode de l'Iodalose est comparable à celui des composés iodés qui se rencontrent dans l'organisme, en particulier dans le corps thyroïde et dans le sang. Le praticien connaît tout l'avantage qu'il y a en thérapeutique, lorsqu'il s'agit d'employer un médicament, de pouvoir l'administrer sous une forme qui rappelle la combinaison physiologique de ce produit dans les humeurs de l'organisme : l'action du médicament se trouve, de ce fait, singulièrement renforcée.

Complètement assimilable, ce nouveau composé iodé passe dans la circulation sans subir de décomposition en présence des sucs de la digestion, et conserve toutes ses propriétés, soit qu'on l'administre pour rétablir la quantité normale d'Iode dans l'économie, soit qu'on l'emploie comme spécifique de certaines maladies.

Les expériences, poursuivies depuis plus de six années dans les Hôpitaux, ont montré la grande efficacité de l'Iodalose qui, à dose égale d'Iode ingéré, a été reconnue environ vingt fois plus active que l'Iode ou les Iodures alcalins : vingt gouttes d'Iodalose contiennent quatre centigrammes d'Iode physiologique et agissent comme un gramme d'Iodure alcalin. Aussi cette puissante action de l'Iodalose permet d'obtenir un grand effet thérapeutique avec une faible dose d'Iode.

Ce médicament est un vaso dilatateur énergique : il active la nutrition et les échanges de l'organisme, et facilite l'élimination des déchets en accélérant la fonction des organes qui en sont chargés. Toujours parfaitement toléré, entièrement assimilé et rapidement éliminé, il ne donne pas d'accidents d'Iodisme. Il trouve son indication dans tous les traitements où l'Iode et les Iodures sont employés, et tout particulièrement chez les malades qui ne peuvent les supporter.

L'Iodalose n'est nullement toxique et voici pour les diverses affections les doses moyennes prises dans les 24

heures qui nous ont toujours donné les meilleurs résultats : Artério-sclérose, angine de poitrine, maladies du cœur et des vaisseaux, asthme et emphyseme, néphrite interstitielle, cirrhose hépatique : de vingt à quarante gouttes. — Obésité, goitre et affections glandulaires : de vingt à cinquante gouttes pour les adultes, de cinq à vingt gouttes pour les enfants. — Rachitisme et scrofule des enfants : de cinq à vingt gouttes, suivant l'âge. — Rhumatisme et goutte chroniques : de vingt à cinquante gouttes pour les adultes. — Bronchite subaiguë et chronique : de vingt à trente gouttes pour les adultes, de cinq à quinze gouttes pour les enfants. — Syphilis : doses croissantes et variables suivant la période, pouvant aller jusqu'à cent et cent cinquante gouttes, sans préjudice du traitement mercuriel. — Comme tonique et fortifiant chez les lymphatiques : cinq à dix gouttes pour les adultes, et deux à cinq gouttes pour les enfants. C'est aussi le meilleur succédané de l'huile de foie de morue souvent mal tolérée par les malades.

L'Iodalose se prend pendant ou immédiatement après les repas, à la dose indiquée, dans un peu d'eau pure ou sucrée.

### LISTE DES MÉDECINS DES STATIONS THERMALES

#### Et des stations d'hiver.

Afin de rendre service à ceux de nos lecteurs qui n'ont pas de correspondants dans les stations thermales et d'hiver, nous publions la liste des médecins de ces stations qui sont nos abonnés :

Dr Castelbou, — Dr Lalou, — Dr Verdalle, à Cannes. — Dr Gallot, — Dr De Langenhagen, à Menton. — Dr Leriche, aux Eaux-Bonnes, et au Sanatorium de Meung-sur-Loire (Loiret). — Dr Verdalle, à la Bourboule. — Dr Bartoli, à Châtel-Guyon. — Dr Veillon, à Vichy.

**NUCLEO FER GIRARD**, le plus assimilable des ferrugineux, chaque pilule contient 0.10 de NUCLEINATE de fer pur. Dose, 4 à 6 par jour, au début des repas.

**VIN GIRARD** de la Croix de Genève, iodotannique phosphaté.

#### Succédané de l'huile de foie de morue

Maladies de poitrine, misère physiologique, lymphatisme, rachitisme, scrofule, faiblesse générale, convalescences, etc.

**BIOPHORINE** Kola Glycérophosphatée granulé de kola, glycérophosphate de chaux, quinquina, et cacao vanillé. Dosage rigoureux, le plus complet des agents *antineurasthéniques* et antidépresseurs, le tonique éprouvé du sang, des muscles et des nerfs.

**FLOREINE** — Crème de toilette hygiénique, employée dans toutes les affections légères de l'épiderme, gerçures des lèvres et des mains ; innocuité absolue.